

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 28 août 2020 Dossier complet le : 28 août 2020 N° d'enregistrement : 2020-0131

1. Intitulé du projet

Création d'un supermarché LIDL de 2 595 m² de SDP (emprise 2740 m²), après démolition du bâtiment Lidl existant d'une surface plancher de 1 664 m² (emprise 1800 m²), sur la commune de Fourmies + Création d'une aire de stationnement composée de 120 places, dont 52 perméables et 62 sous le bâtiment, en remplacement d'une aire de 75 places toutes imperméables.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 120 emplacements, dont 58 places en extérieur (et 52 perméables) et 62 places sous le bâtiment, en remplacement d'une aire de stationnement de 75 places toutes perméables.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition du bâtiment existant sur 1 884 m² de surface de plancher :

Aménagement du foncier de 9 500 m² pour accueillir le bâtiment LIDL de surface de plancher de 2 595 m² (emprise au sol de 2 740 m²), son aire de stationnement (répartie pour l'extérieur sur 641 m² de places perméables - 52 places, 1 229 m² de voiries et places imperméables, 230 m² de quai et pour le parking sous magasin sur 2 100 m²) et ses espaces verts (sur 4 560 m²).

Plantation de 50 arbres sur 48% du foncier dédié aux espaces verts.

Il est prévu l'implantation en toiture de 1 140 m² de panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participera activement au développement local et à la dynamisation de cette entrée Ouest de commune de Fourmies. Il valorisera l'entrée de ville par des aménagement architecturaux et paysagers de grande qualité. Les objectifs sont :

- Démolition, reconstruction du magasin LIDL existant, situé au 8, Avenue Roger Couderc à Fourmies en implantant le bâtiment sur la partie actuellement aménagée ce qui n'impliquera aucune imperméabilisation nouvelle.
- Proposer un bâtiment moderne, en R+1 afin de limiter la consommation d'espace, en phase avec les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : exigences de la RT 2012 dépassées, toiture avec photovoltaïque sur 1 140 m², 52 places de parking perméables...
- Réaménagement total d'un foncier où est implanté un bâtiment à l'enseigne LIDL vieillissant en augmentant la perméabilité du site et sans impacter l'espace naturel existant à l'Est.
- Création de 120 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin : 4 places PMR, 4 places famille, 4 places dédiées aux véhicules électriques et 20 emplacements pour les cycles. 52 des 120 places (sur la partie extérieure) seront perméables grâce à un revêtement en pavés drainants.
- Plantation de 50 arbres sur 4 560 m² d'espaces verts soit 48% de l'assiette foncière dédiée au projet, afin de valoriser le terrain et cet axe fréquenté d'entrée de ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.
- 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
- 3 - Remplacement d'une aire de stationnement imperméables de 75 places par un parking de 120 places dont 52 perméables et 62 sous le bâtiment (par terrassement, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement).
- 4 - Modification des accès au site pour favoriser la liaison modes doux avec les aménagements existants tout en gardant une entrée sortie sécuritaire.

Le site sera largement végétalisé (48% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : compacité globale du projet (bâtiment en R+1), dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales et d'une cuve de récupération des eaux pluviales, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

Faisabilité du dossier accompagnée de :

- Etude hydraulique
- Etude thermique
- Etude de flux
- Etude paysagère

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue en Juillet 2021 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 595 m² et d'emprise au sol de 2 740 m², pour une surface de vente de 1 450 m².

Situé au 8, Avenue Roger Couderc le long de la D964, axe structurant du territoire, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants à proximité (giratoire à proximité Est). Ils sécurisent les accès et permettront une bonne fluidité du trafic sans perturber l'axe de desserte.

L'entrée sortie sera commune entre les VL et les PL, mais les cisaillements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heure creuse de fréquentation.

Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques et pour les 2 roues).

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt desservi par les lignes 402, 406, 409 et 438 du réseau de transport ARC EN CIEL 4 situé à environ 350 mètres au Sud Est du projet.

Un parc à vélo sera mis en place (20 places couverte - 30 m²) afin de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïque permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gèrera de manière optimale ses déchets. Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour les toilettes et l'autolaveuse.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 20h00 du lundi au samedi, le magasin sera fermé le Dimanche.

Il permettra l'embauche d'au moins 15 personnes en plus des 20 employés actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	9 500 m ²
EMPRISE AU SOL	2 740 m ²
SURFACE PLANCHER	2 595 m ²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT	4 200 m ² (dont 2 100 m ² sous magasin)
SURFACE ESPACES VERTS	4 560 m ²
NOMBRE DE PLACES	120 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

8, Avenue Roger Couderc
59 610 FOURMIES

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°03'69"95 Lat. 50°01'77"33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 2 : "Le Plateau d'Anor et la Vallée de l'Helpe Mineure en amont 'Etrœungt". Source Géoportail.fr La présence de ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse et la qualité des milieux naturels. Le projet a pris en compte cet élément dans les aménagements paysagers mis en place.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie naturelle située à l'EST est inventoriée en zone humide. Cet espace ne sera aucunement modifié et donc ne sera pas impacté par le projet. Source sig.reseau-zones-humides.org

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN inondation Vallée de l'Helpe Mineure. Le projet respecte le règlement du PPRI : Le projet de reconstruction se situe en aval du profil à 179m10, cote de référence, aucun matériel vulnérable ne sera placé en dessous de cette cote, le parking couvert au niveau 0, sous l'aire de vente, ne comportera pas de mur mais sera fermé par des grilles afin de ne pas faire obstacle à la bonne circulation des eaux en cas de crue, le projet prévoit une gestion des eaux pluviales, décrite en annexe, n'aggravant pas le phénomène de crue.</p> <p>Approuvé le 18/12/2009</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source Géorisques.gouv.fr</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source carte des ZRE</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source Aires d'alimentation de captage</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source Géoportail.fr</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source Géoportail.fr</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source Géoportail.fr</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe sur l'emprise foncière actuellement occupée par le supermarché LIDL et son aire de stationnement. Il n'impacte aucunement la partie naturelle située à l'Est et développera un volet paysager qui améliorera la biodiversité sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones particulières à proximité du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un espace occupé et largement imperméabilisé pour la partie "utile" recevant le bâtiment et le parking. Il n'utilise pas et ne modifie pas la partie de parcelle située à l'Est, aujourd'hui entièrement naturelle et qui le restera.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPRN inondation sur Fourmies. Comme expliqué précédemment, le projet a pris en compte cet élément et a mis en place les mesures nécessaires pour le bon respect du règlement en vigueur dans la zone Bleue
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude circulatoire a été effectuée par le cabinet BERIM qui a conclu que le projet n'impactait pas la circulation sur l'avenue Roger Couderc : réserves de capacité suffisantes, pas de difficultés à l'HPS du soir la plus chargée en section courante. Une congestion limitée pourra impacter uniquement le parking LIDL le vendredi soir (attente comprise entre 18 et 32 s), mais n'aurait aucun impact sur la circulation de la RD964.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison limité (2 par jour comme actuellement), pas de nuisance particulière et supplémentaire au regard de l'emplacement du site dans un environnement situé le long d'un axe fréquenté. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.</p> <p>L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le type de toiture en monopente permettra de récupérer entre 80 et 95% des eaux pluviales de toiture. Le projet étant dans la zone de crue de l'HELPE MINEURE, les ouvrages (Chaussée réservoir de 440 m3) sont dimensionnés pour que les volumes d'eau générés par un événement pluvial centennal puissent être stockés sur le site sans débordement des ouvrages. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, il dotera l'entrée de ville d'un nouveau bâtiment modernisé et parfaitement intégré dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur l'assiette foncière du supermarché exploité actuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet permettra d'augmenter la perméabilité des sols par rapport à la situation actuelle. De fait, il crée 52 places de stationnement perméables en pavés drainants certifiés par le CEREMA, et qu'il développera une surface végétalisée pleine terre de 48% (dont la partie Est non modifiée et laissée en espace végétal).

Le traitement des eaux pluviales est optimisé par la mise en place de techniques adaptées aux contraintes du zonage bleu du PPRI de l'Helpe Mineure.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012, à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment et d'une partie de toiture dotée de panneaux photovoltaïques.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré dans le tissu urbain d'entrée de ville de Fourmies, sur un foncier déjà occupé. De ce fait il ne s'étalera pas sur l'espace naturel situé à l'Est, qui conservera son caractère naturel. Il participera à la bonne gestion des sols et à leur optimisation d'occupation, tout en favorisant une meilleure insertion du site dans son environnement. De plus, LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : 48% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts (4 560 m²), majorité du stationnement extérieur perméable, gestion réfléchie des eaux pluviales dans le respect du PPRI, 1 140 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Autant d'éléments qui nous permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie I : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 17), le volet paysager, la notice architecturale
Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAILLY LEZ CAMBRAI

le.

28/08/20

Signature



LIDL CAMBRAI

Parc Actipôle de l'A2

59554 SAILLY LEZ CAMBRAI

Tél. : 03 27 72 72 20

Fax : 03 27 72 72 40

PROJET DE CRÉATION PAR DÉMOLITION - RECONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE FOURMIÉS

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



FOURMIÉS (59),
8, Avenue Roger Couderc



► SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 12

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 22
B. Identification des risques	Page 23
C. La gestion des eaux pluviales et usées	Page 32
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 35
E. Les flux de déplacement	Page 40



PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

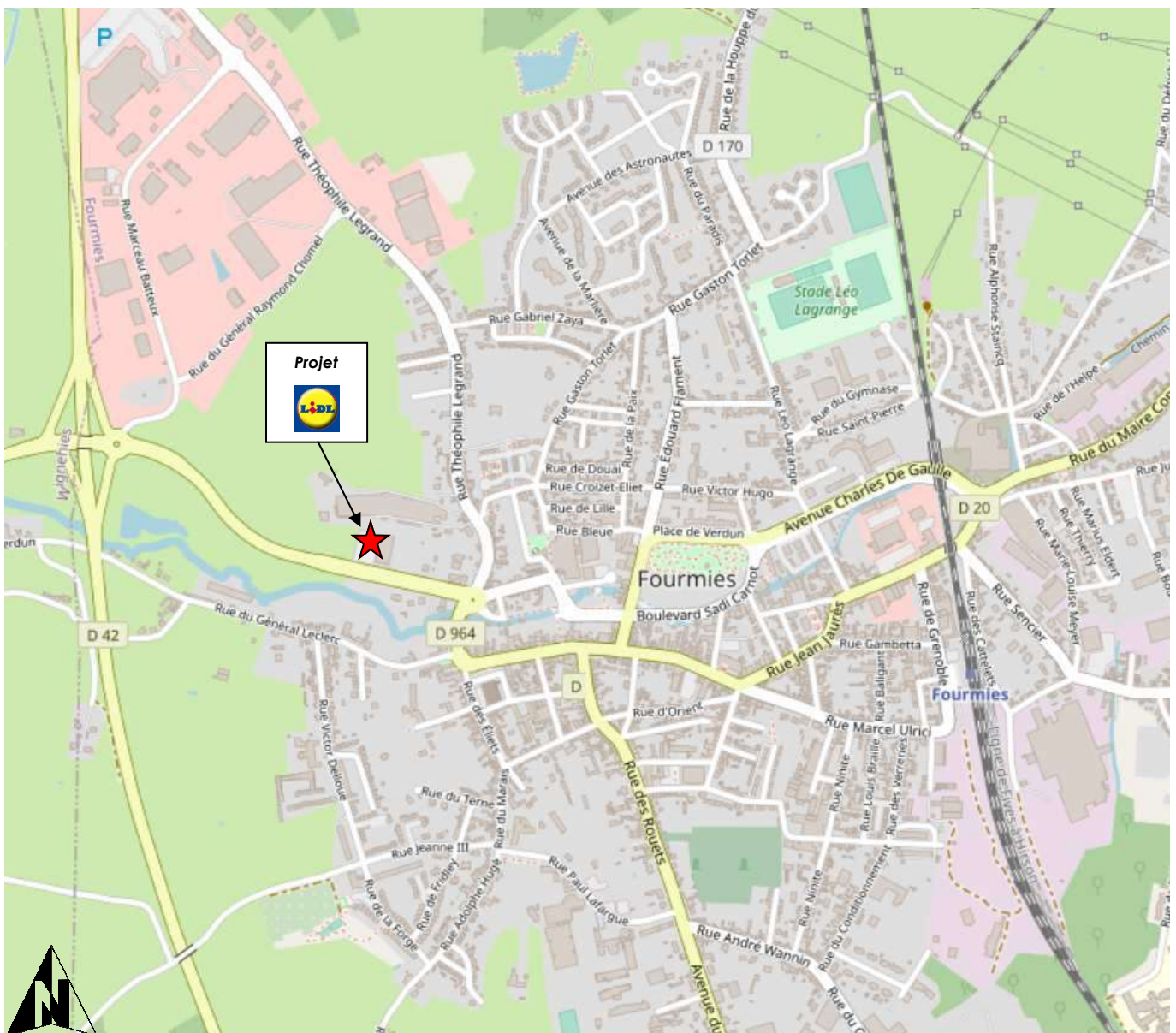
- Adresse du projet

Le site, objet de la présente demande, est localisé 8, Avenue Roger Couderc sur la commune de Fourmies. Le projet consiste en la démolition / reconstruction du supermarché existant, sur la même assiette foncière, donc sans imperméabilisation nouvelle.

Le site est facilement accessible depuis les infrastructures existantes, via tous les modes de transport.

Il est positionné stratégiquement en entrée Ouest de la commune, le long d'un axe fréquenté (RD964).

Le magasin bénéficie donc d'une bonne situation et d'une bonne visibilité, le long d'un axe structurant du territoire.

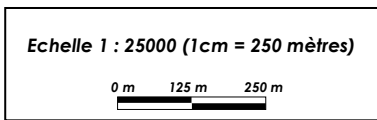
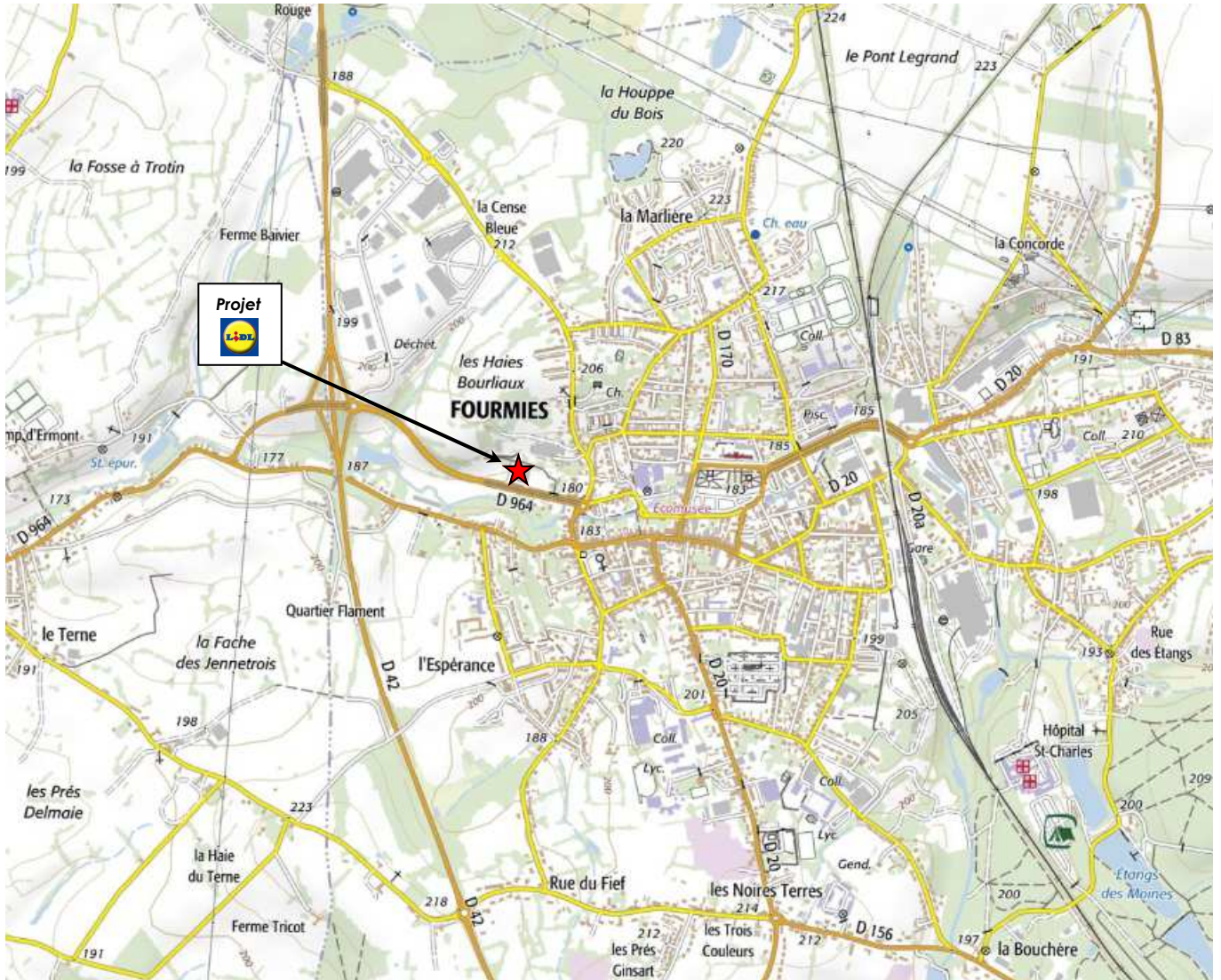


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Fourmies.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- L'environnement agricole

Le magasin est situé en limite de tâche urbaine de Fourmies et marque le début d'urbanisation Ouest de la commune. L'environnement immédiat Ouest est constitué de prairie permanente.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les zones d'habitation

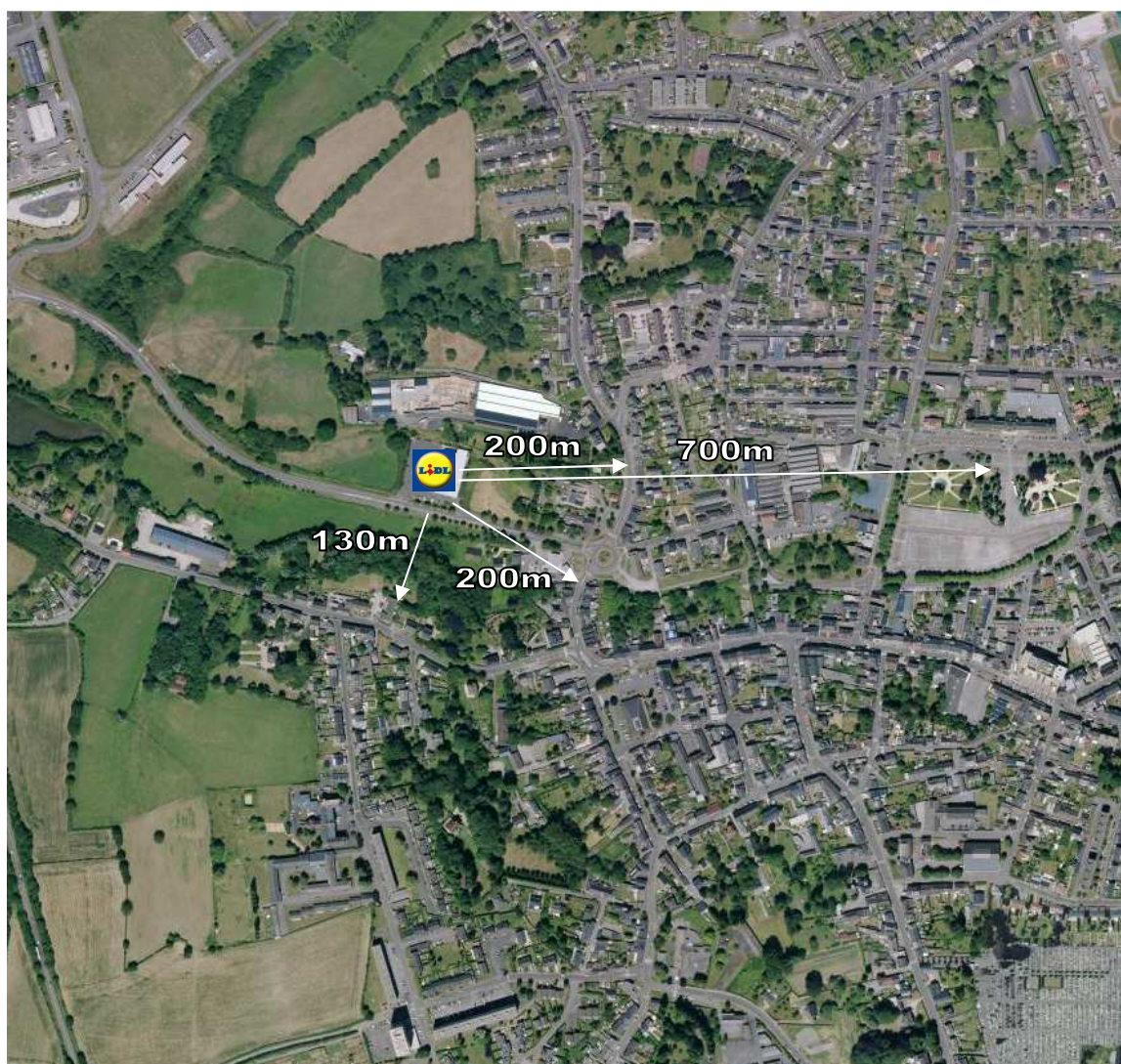
Le supermarché marque le début d'urbanisation Ouest de la commune de Fourmies.

Son environnement proche, Nord et Est, est constitué d'activités économiques, de lieux publics et d'habitats.

Les zones d'habitat les plus proches sont situées entre 130 et 200 mètres à l'Est, au Sud Est et au Sud du projet.

Les zones plus denses commencent à environ 400 mètres du site, en direction de Fourmies centre ville.

A noter que le centre-ville de Fourmies est situé à environ 700 m à l'Est du site.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

Environnement lointain



Environnement proche



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Avril 2020



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Avril 2020



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



Vue du site actuel

①

Mars 2020



Vue du projet

②



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



Vue du site actuel

①

Mars 2020



Vue du projet

①



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

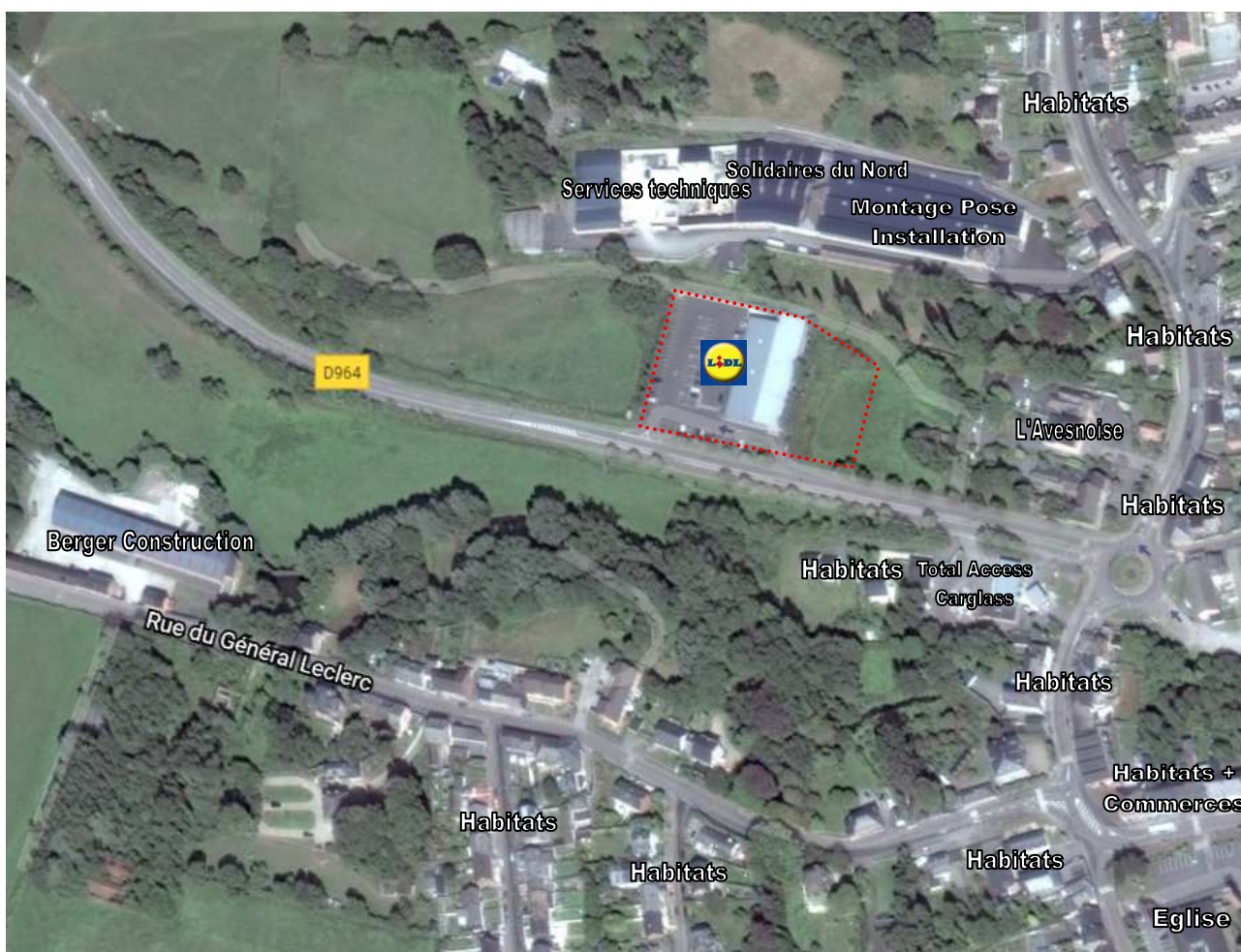
Le site s'intègre en entrée Ouest de la commune de Fourmies, le long de l'Avenue Roger Couderc (D964), sur son emplacement actuel.

L'environnement proche est constitué de lieux publics et d'activités au Nord, de logements et d'activités à l'Est, d'habitats et d'activités au Sud et d'espaces verts et de prairies à l'Ouest.

Concernant les activités, nous pouvons citer une station service Total Access et Carglass au Sud Est, Berger Construction au Sud Ouest, Montage Pose Installation au Nord... En ce qui concerne les lieux publics nous pouvons recenser les services techniques du Sud Avesnois et Solidaires du Nord au Nord du projet.

Le site bénéficie d'un environnement proche mixte, marquant le « début d'urbanisation » d'entrée Ouest de la commune de Fourmies. LIDL étant déjà implanté sur cet espace, et reprenant l'assiette foncière déjà imperméabilisée pour son projet, son environnement ne sera pas impacté négativement. Au contraire, l'opération envisagée dotera l'entrée de ville d'une vitrine commerciale moderne et mieux intégrée dans son environnement.

Notons que le début du linéaire commerçant de la rue Cousin Corbier est situé à 350 m au Sud Est, que le centre-ville de Fourmies (Mairie) est situé à environ 700 m à l'Est du projet et que le début de l'espace commercial Carrefour est lui situé à environ 1 km au Nord Ouest.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création d'un supermarché à prédominance alimentaire, sous l'enseigne Lidl, d'une surface de plancher de 2 595 m². Cette opération entrainera un réaménagement total de l'espace déjà imperméabilisé et sa valorisation, tant architecturale que paysagère. **Sur la totalité de l'emprise foncière du projet, actuellement sur les 9 500m², 4 990m² sont imperméables, soit 52,5% du terrain. Le projet prévoit, sur cette même emprise foncière d'avoir une surface imperméable 4 299m², soit 45% de surface imperméable. Le projet améliorera donc la perméabilité du foncier, ceci grâce aux places perméables extérieures qui seront aménagées en pavés drainants (52 places), ainsi qu'au concept innovant de construire en hauteur afin de placer une partie du parking en rez-de-chaussée du bâtiment. La zone Est végétale ne sera pas touchée.**

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement se répartira sur deux espaces, l'un extérieur d'une surface de 2 100 m² et l'autre couvert, sous le bâtiment, d'une surface de 2 100 m² et comprendra 120 places.

Rappelons qu'il sera implanté un espace pour stationner les vélos dans la surface couverte de 30 m².

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	120
• Dont parking extérieur	58
• Dont parking couvert	62
• Dont places réservées aux personnes à mobilité réduite	4
• Dont places réservées aux familles avec enfant(s)	4
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques	4
• Dont places dédiées aux deux roues (Vélos et motos)	20 (30 m ²)

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. **Ils représenteront 48%** de la surface foncière dédiée au projet. Les espaces verts seront composés de :

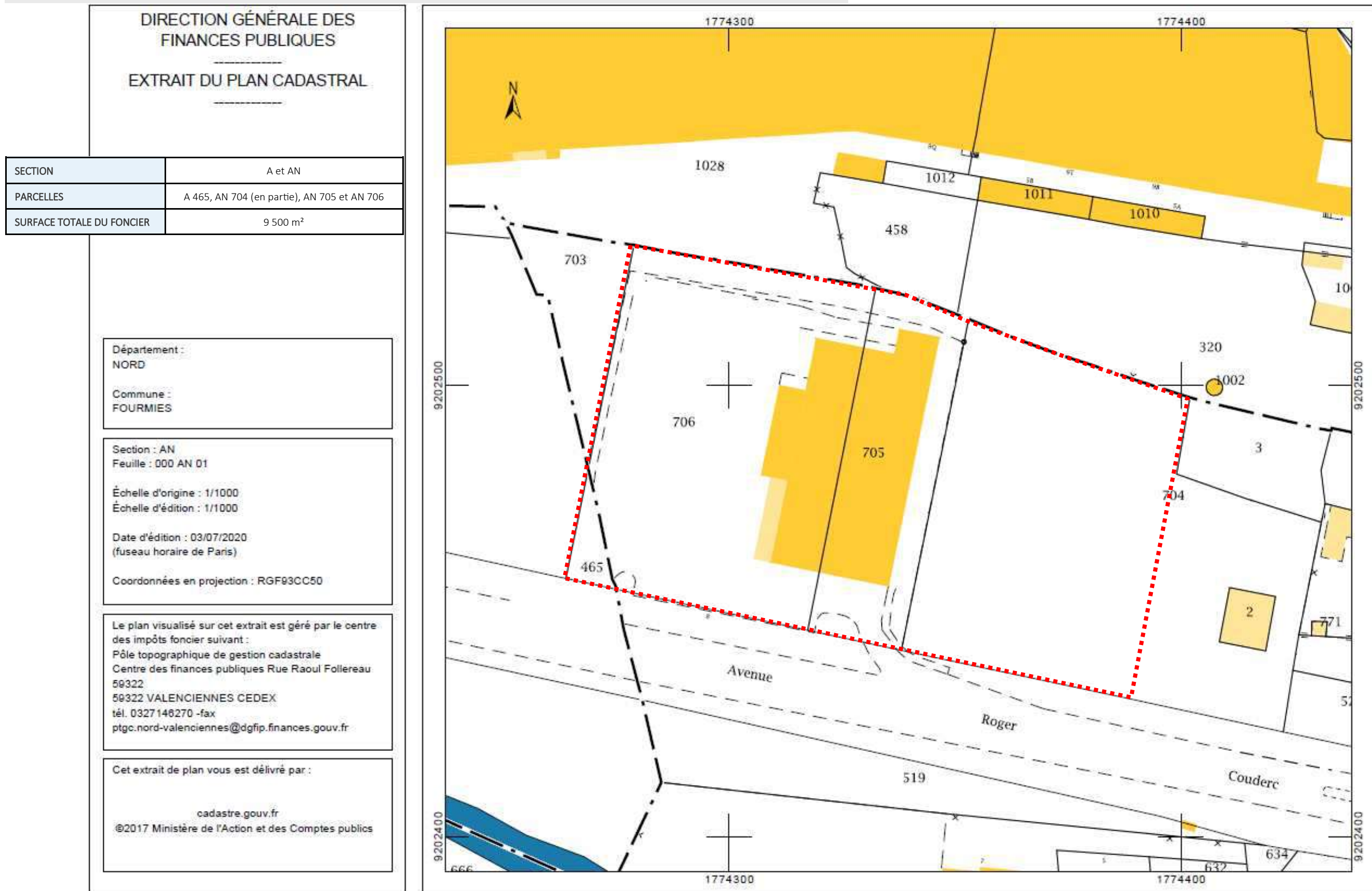
- plantation d'une haie arbustive composée d'essences régionales et de bosquets d'arbres régionaux sur la limite Nord de la parcelle,
- plantation de graminées et de vivaces en couvre sol en inter-peigne,
- plantation d'arbres tige au niveau des parkings,
- prairie en gestion différenciée sur l'Est, derrière le bâtiment,
- plantation de vivaces et graminées en façade de site
- Conservation des alignements d'arbres et des haies de charmilles le long de la RD964, ainsi que de l'espace naturel situé sur l'arrière du bâtiment à l'Est.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	50
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	4 560 m ²

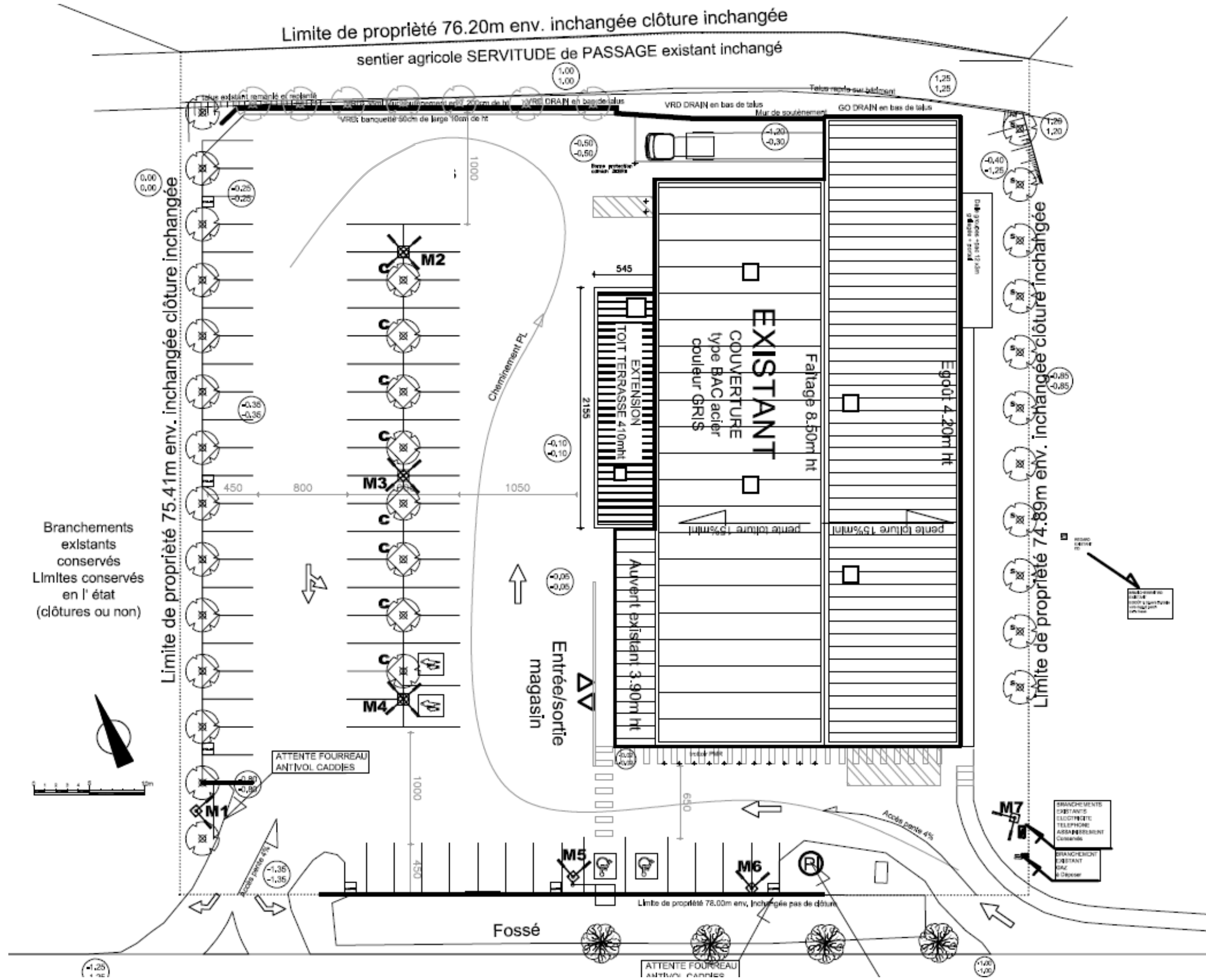
II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des parcelles



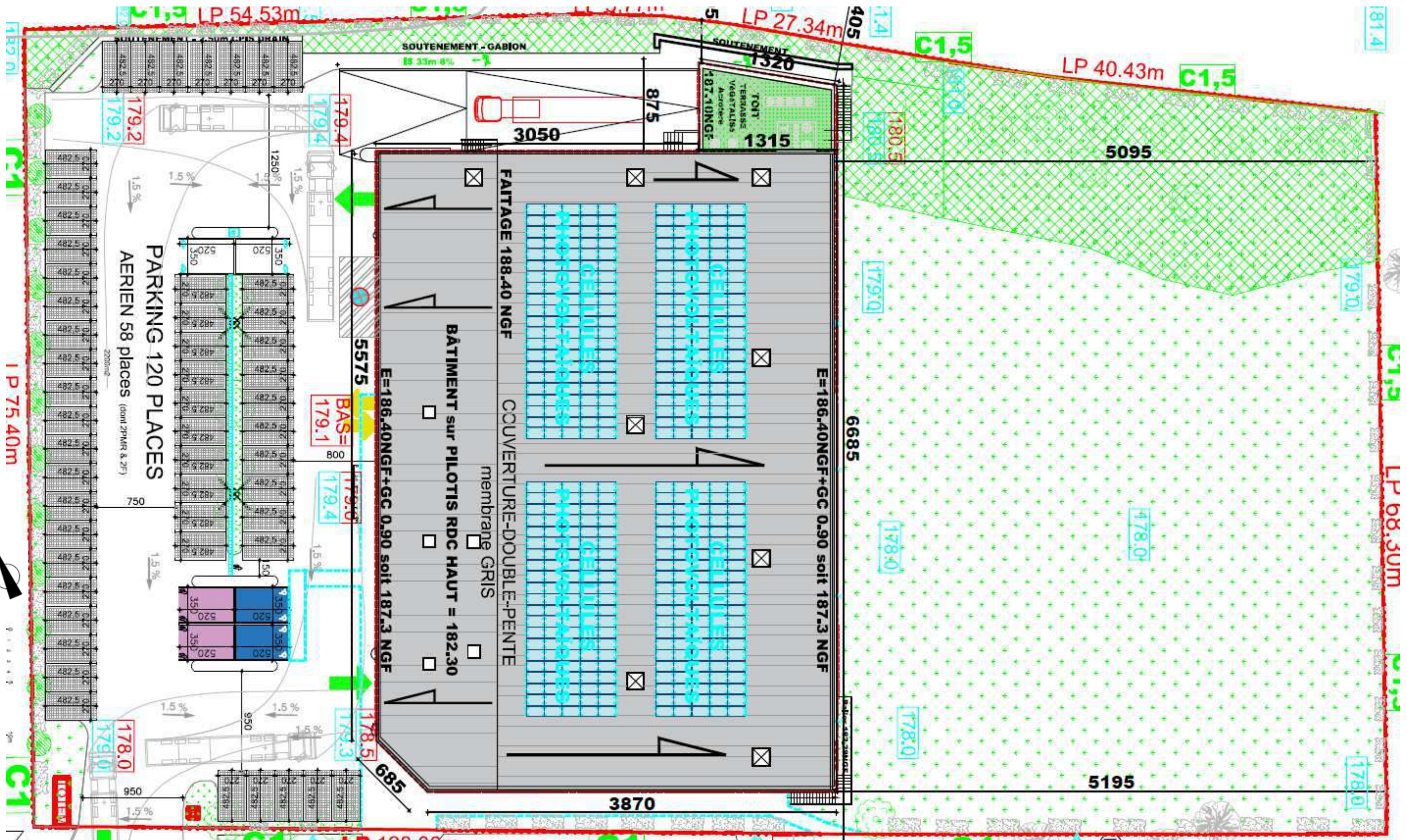
II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse actuel



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET


C. Le projet - Le plan de masse du projet




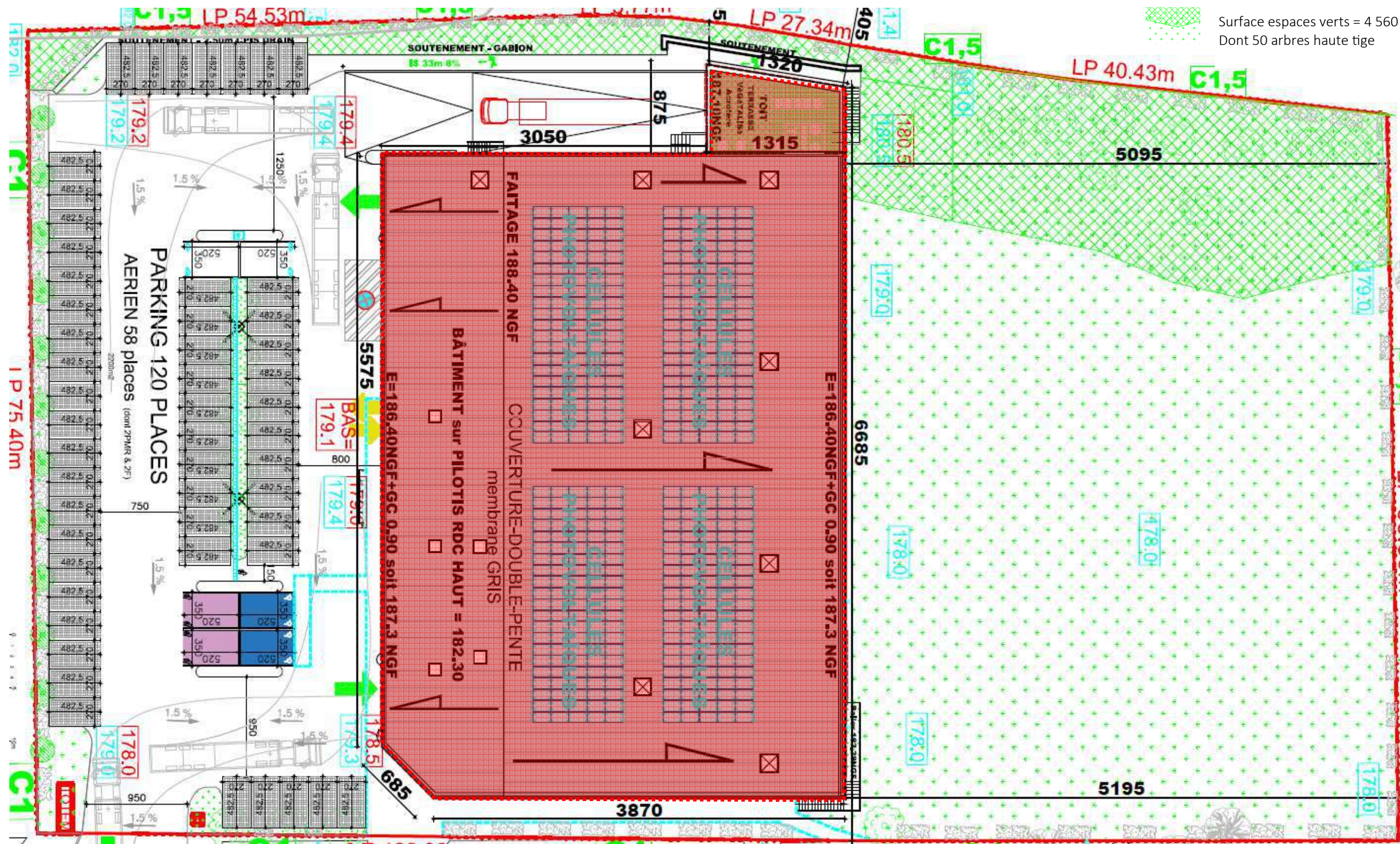
II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres

 Emprise au Sol = 2 740 m²
Surface de plancher = 2 595 m²

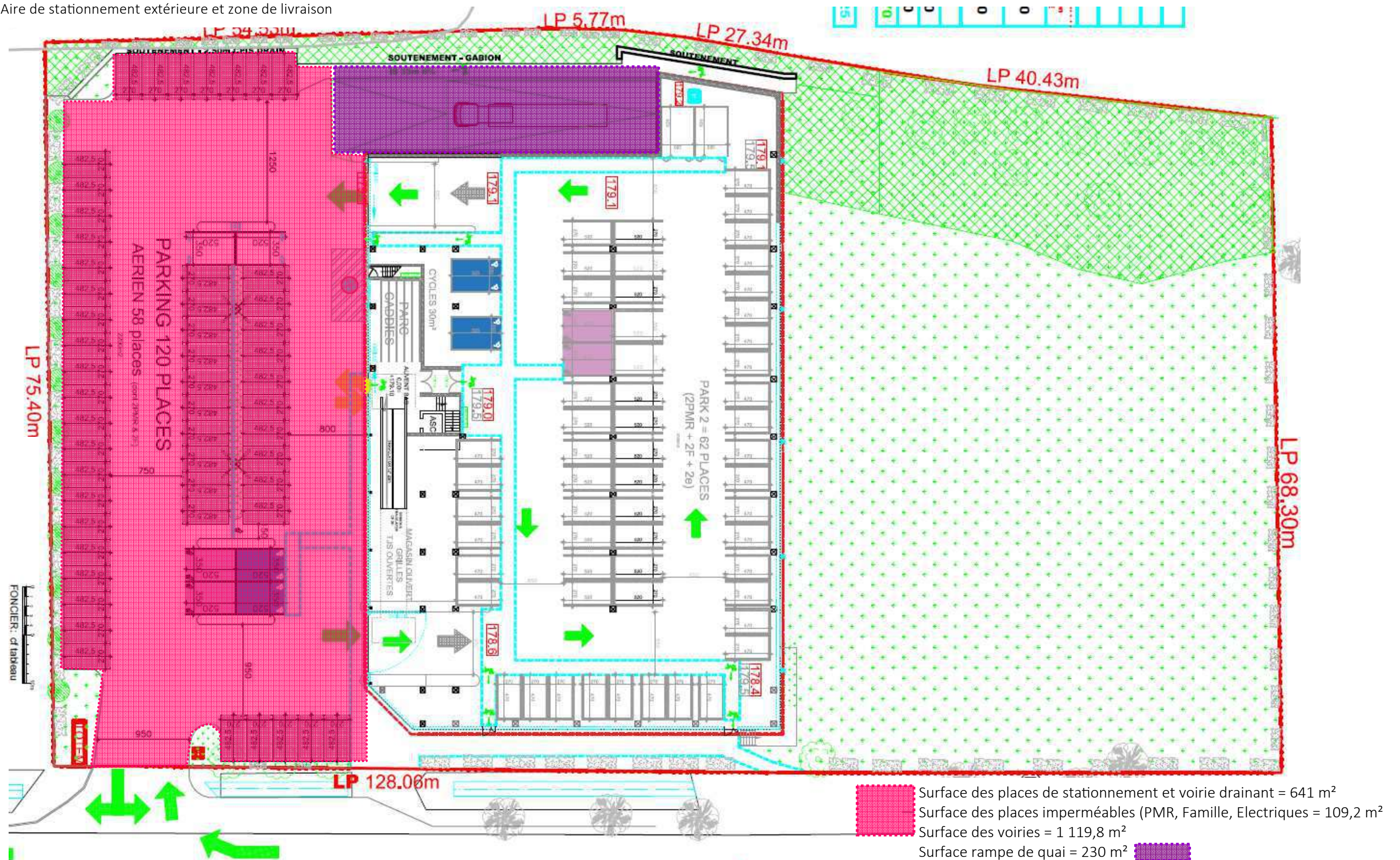
 Surface espaces verts = 4 560 m²
Dont 50 arbres haute tige



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

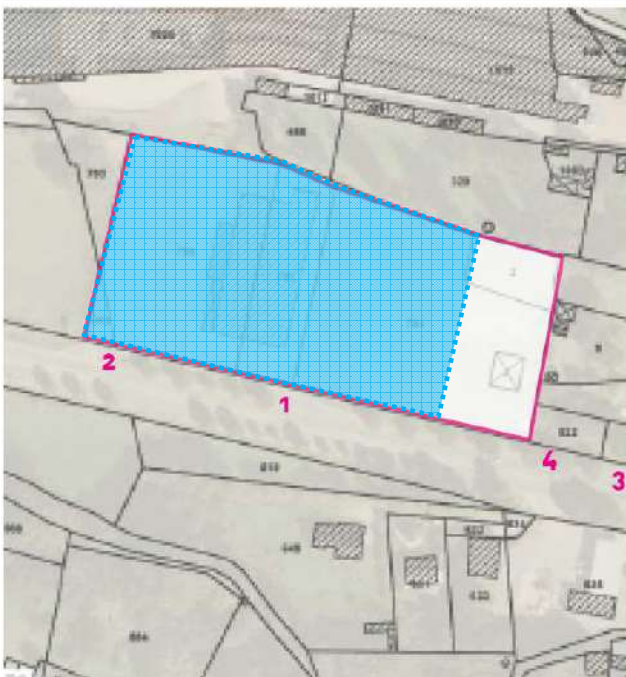
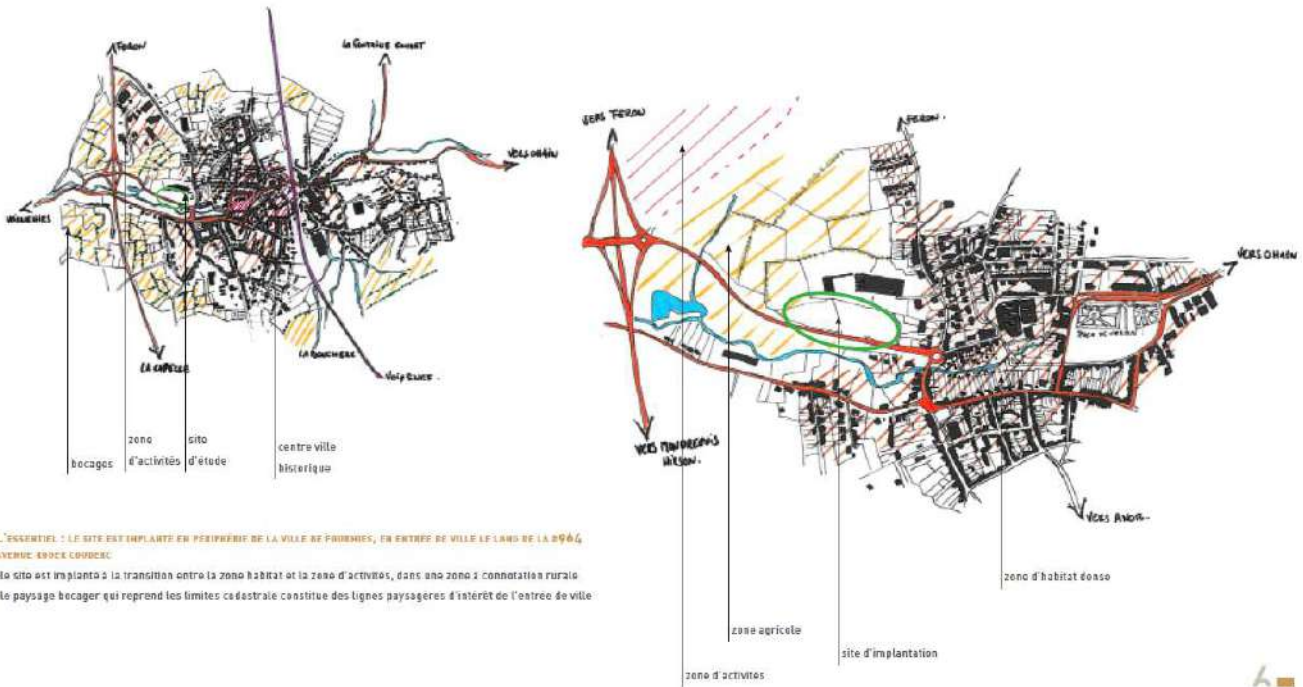
2. Aire de stationnement extérieure et zone de livraison



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

• Insertion paysagère



PHOTOS DU SITE

- 1 : Site d'implantation le long d'une départementale, ce qui offre une belle visibilité et une bonne accessibilité à l'espace
- 2 : Le site semble être inséré dans un cadre verdoyant qui offre un cadre de vie agréable et une certaine intimité
- 3 et 4 : Les alentours du site offrent un cadre de vie de qualité, avec des prairies humides, de la végétation arborée et herbacée locale et encore des alignements d'arbres. L'ensemble forme un paysage au caractère naturel qui permet une intégration et un traitement de qualité pour le projet



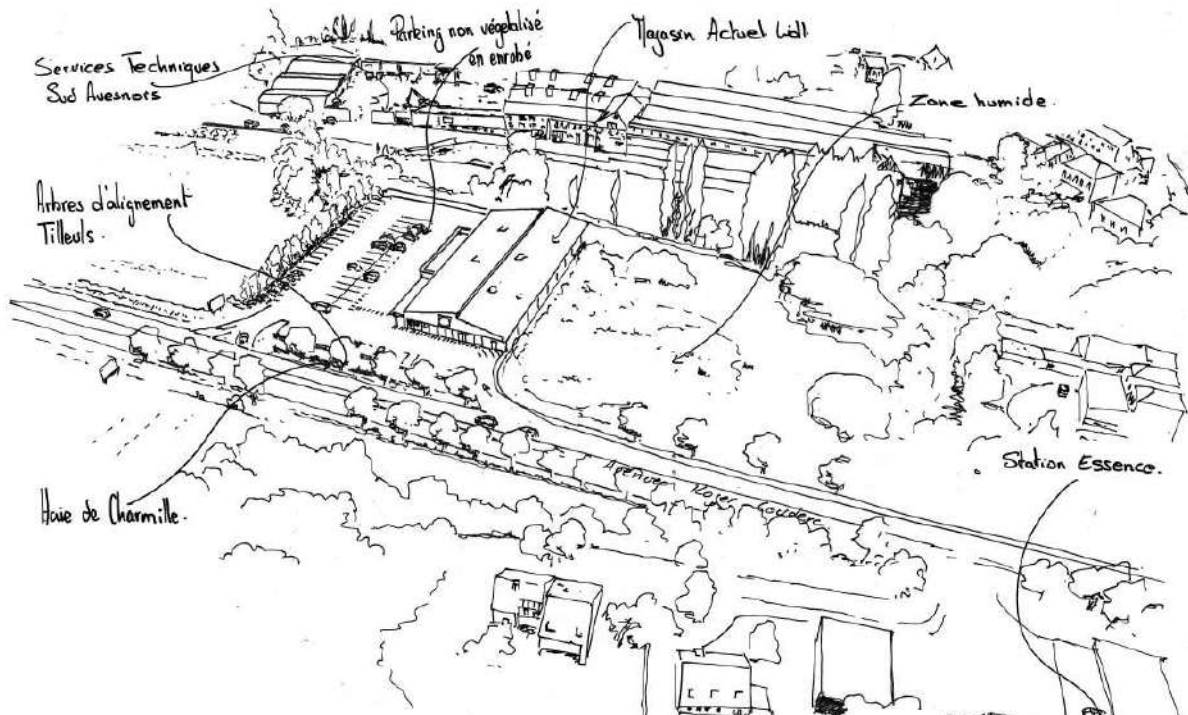
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

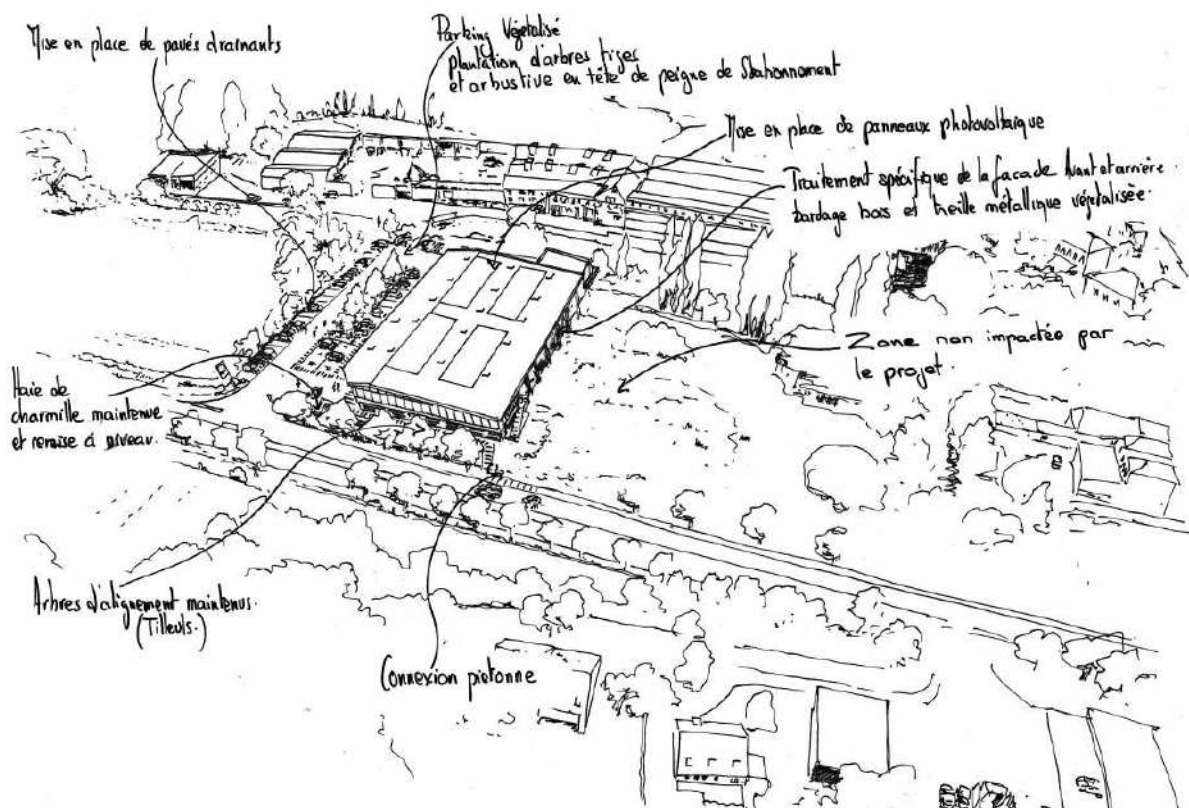
- Insertion paysagère



PROJET
Etat existant



PROJET
grands principes d'aménagements



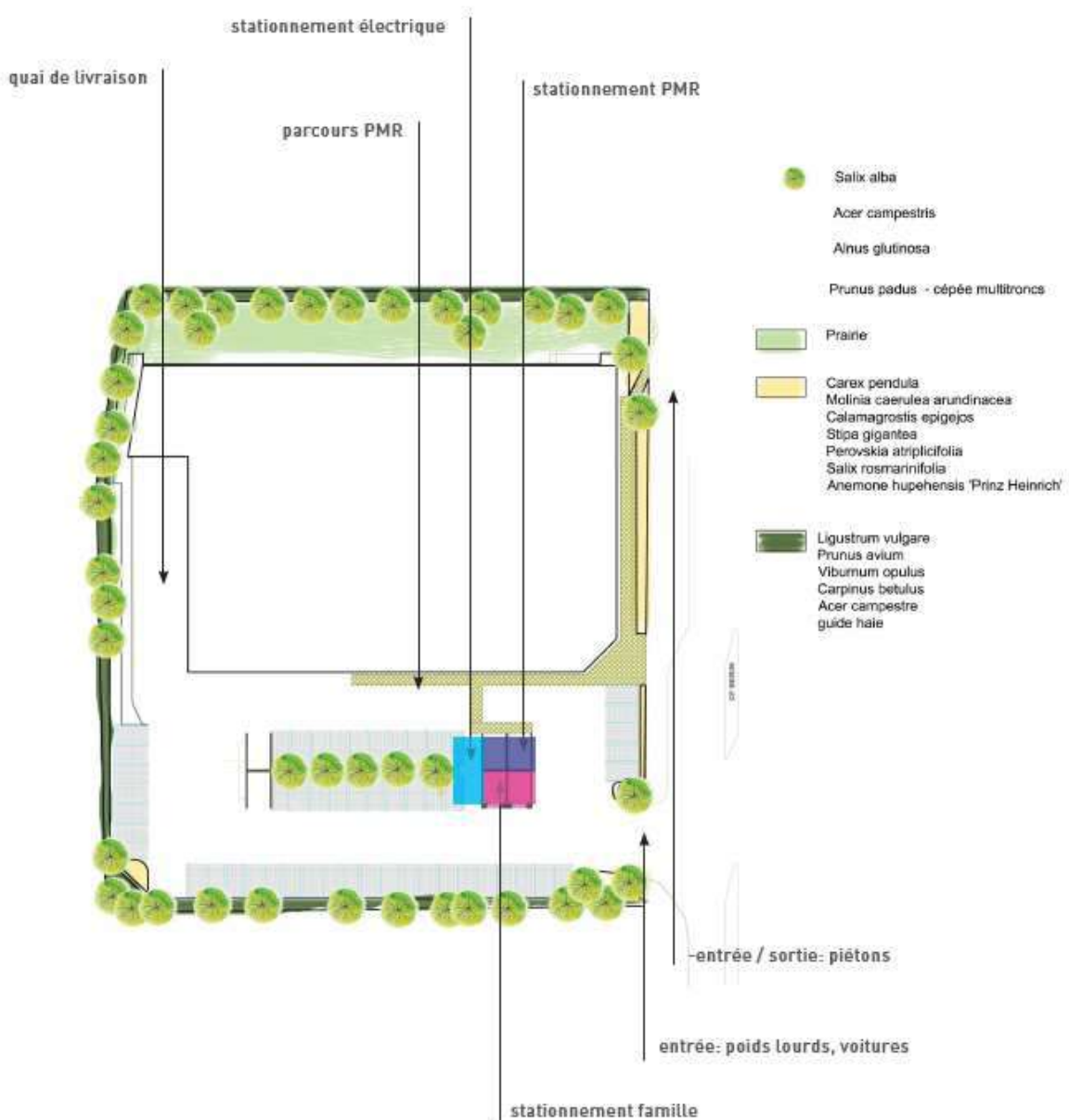
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts

L'ESSENTIEL :

- Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- Le projet développe 130 places de stationnement dont 62 aériennes, comprenant :
 - 2 places PMR
 - 2 places famille
 - 2 places électrique
- L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR depuis l'avenue A Couderc
- un premier accès avenue A Couderc :
 - pour les poids lourds et les véhicules légers
 - pour les piétons, un accès séparé
- Le projet prévoit de planter 56 arbres en respectant les attentes du PLU qui recommande un minimum d'un arbre pour quatre places de stationnement créées





PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore



Le site n'est pas concerné par une zone Natura 2000, mais par un arrêté de protection de biotope.

Le site se trouve dans la zone de protection ZNIEFF de type 2 : « Le Plateau d'Anor et la Vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt ». Le projet a pris en compte les dispositions réglementaires obligatoires de la ZNIEFF de type 2, en proposant un concept de magasin sur pilotis. En effet, en rez de chaussée, nous retrouverons un parking aérien et un second couvert sous la surface de vente. La surface de vente sera donc positionnée au premier étage du projet. L'intérêt étant de minimiser l'impact de la nouvelle construction sur son environnement en limitant son « étalement » sur le foncier. Rappelons qu'une partie Est du foncier sera laissée en l'état, en prairie humide.

Notons la proximité Sud d'une ZNIEFF de type 1 = 700 mètres au Sud : « Forêt domaniale de Fourmies et ses lisières ».

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour ces espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune de Fourmies peut être concernée par les risques suivants :

- Inondations,
- Zone de sismicité faible (2),
- Transport de marchandises dangereuses.
- Engin de guerre

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

1. Risques miniers.

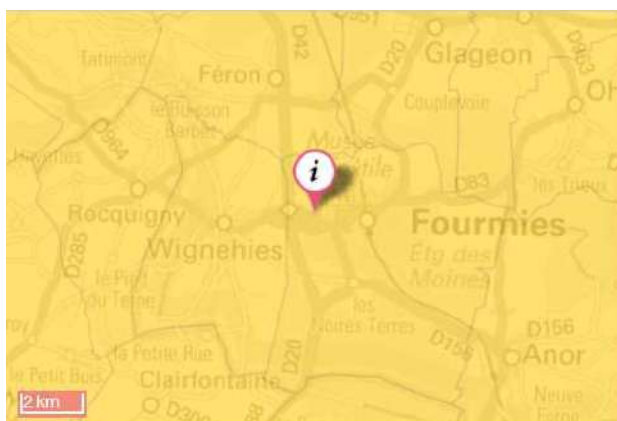
- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

2. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 2 - Faible



? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui
- Type d'exposition : Aléa moyen



Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

- Inondations :

Informations générales sur les inondations (**La zone du projet est soumise à cet aléa**)

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui
- Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : Oui



Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Zonage réglementaire - PPRN Risque inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte

Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)



Source « www.georisques.fr ».

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

Situation par rapport au PPRI

Le projet de reconstruction est prévu sur une parcelle en zone bleue du PPRI.

Extrait du PPRI :

Ces zones sont des zones urbaines et d'activités soumises à un aléa faible ou moyen. Ce sont des zones qui peuvent cependant être constructibles sous réserve du respect de certaines conditions adaptées au risque ainsi identifié.

Il est prévu un ensemble d'interdictions, de réglementations à caractères administratifs et techniques dont la mise en œuvre est de nature à prévenir le risque, réduire ses conséquences ou le rendre supportable.

Les objectifs pour ces zones sont de :

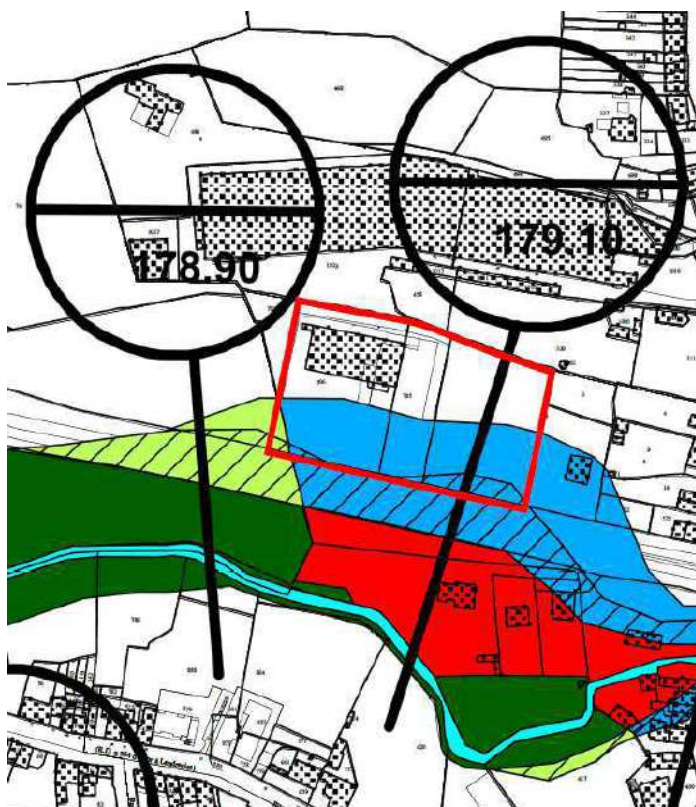
- permettre une urbanisation limitée et sécurisée,
- limiter la soustraction de volumes aux champs d'expansion des crues,
- réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existants.

Le projet de reconstruction se situe en aval du profil à 179m10, cote de référence.

Aucun matériel vulnérable ne sera placé en dessous de cette cote.

Le parking couvert au niveau 0, sous l'aire de vente, ne comportera pas de mur mais sera fermé par des grilles afin de ne pas faire obstacle à la bonne circulation des eaux en cas de crue.

Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales, décrite dans la suite de cette annexe, n'aggravant pas le phénomène de crue.



Pour information, la partie Est de l'assiette foncière est inventoriée en zone humide. Le projet n'intercepte pas cette zone, cette partie de foncier n'étant pas modifiée et donc non impactée.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

3. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) dans un rayon de 500m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS) dans un rayon de 500 m : Oui



Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche (500 m de rayon)

- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500m : Oui Gaz naturel (Projet non impacté).



La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

- Produits chimiques
- Hydrocarbures
- Gaz naturel
- Zone de recherche (500 m de rayon)

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

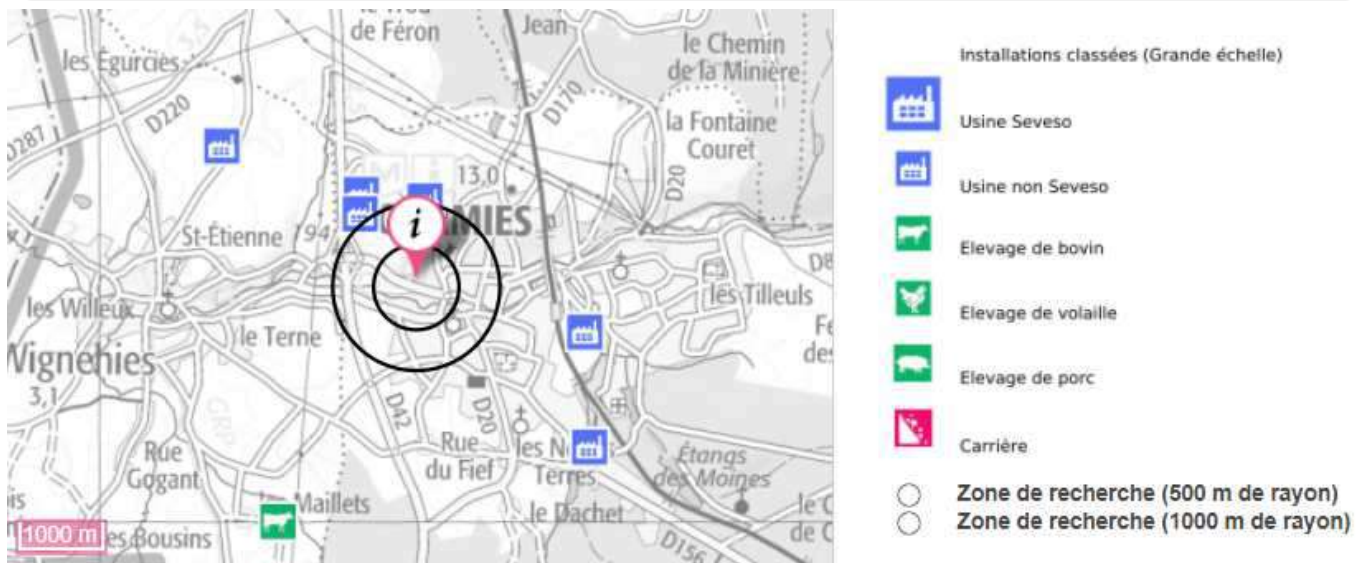
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Installations industrielles :

- Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0
- Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 3

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



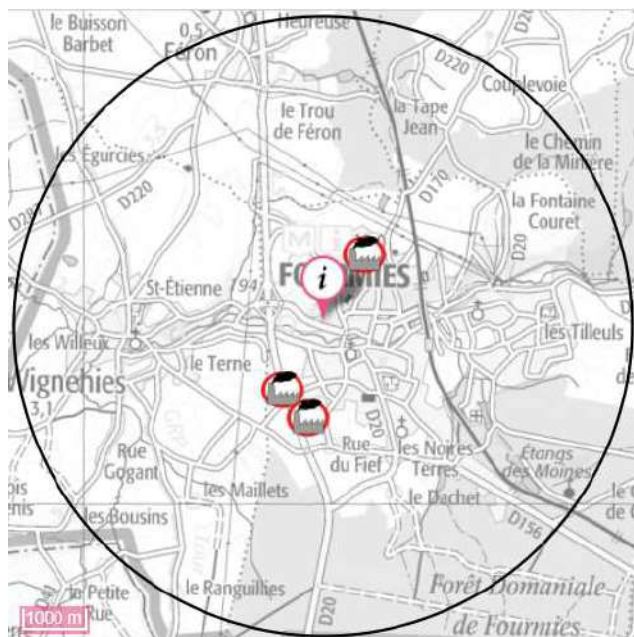
Nom Installation	Regime d'autorisation
POSSO Systems	NC - Non classé
glassdéco	NC - Non classé
DEWEZ S.A.	A - Soumis à Autorisation

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE



B. Identification des risques

- Rejet des polluants :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 8



2 Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

-  Stations d'épuration
-  Elevage
-  Industries
-  Zone de recherche (5000 m de rayon)

Nom Installation	Code postal de la commune
SCEA des Basses hayettes	02260
SCEA des Basses hayettes	02260
SOCIETE DE PARACHEVEMENT DU NORD	59610
auto pieces piennes	59610
DEWEZ	59610
EIFFAGE Route Nord Est - Clairfontaine	02260
AGRATI Fourmies SAS	59610
GAEC des Hayettes - MOREAU	02260

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques



Préfecture du Nord

Code postal
59611

Commune de
FOURMIES

Code INSEE
59249

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° _____ du 5 juillet 2019 mis à jour le _____

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date 18/12/2009
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres _____
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date _____
- ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres _____
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ² oui non
prescrit anticipé approuvé date _____
- ² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres _____
- > Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ³ oui non
- ³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

Code postal 59611	Commune de FOURMIES	Code INSEE 59249
----------------------	-------------------------------	---------------------

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRI de l'Helpe Mineure approuvé le 18/12/2009:

Le règlement du PPRI de la vallée de l'Helpe mineure approuvé est disponible sur internet :

<http://www.nord.gouv.fr/lePPRIHelpemineure>

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRI de l'Helpe Mineure approuvé le 18/12/2009:

Les cartes à l'échelle communale et la note de présentation du PPRI de la vallée de l'Helpe mineure approuvé sont disponibles sur internet :

<http://www.nord.gouv.fr/lePPRIHelpemineure>

Date 5 juillet 2019

le préfet du Nord

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture du Nord
www.nord.gouv.fr

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques



27 Allée du Chargement
59650 VILLENEUVE D'ASCO

Téléphone : 03.20.19.25.00
Télécopie : 03.20.19.25.39

Opération :

**Reconstruction du magasin LIDL
Avenue Roger Couderc
59610 FOURMIES**

V. Réf. :

N. Réf. :

Mission : LP+ SEI+HAND+PS

**LIDL - Direction Régionale de Cambrai
Parc Actipôle de l'A2
59554 SAILLY LEZ CAMBRAI**

Monsieur Tristan COURBOT

Le 7 août 2020

Objet : Permis de Construire – Prise en compte du PPRI

Dans le cadre de notre mission de contrôle technique, et suite à votre demande, nous avons examinés, les documents suivants :

- Plans permis de construire – 05/08/2020
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - PPRI - Commune s de Fourmies– octobre 2009
- Note du Bureau d'étude PHRYSE sur la gestion des eaux pluviales – 31/07/2020

L'analyse de ces documents nous permet de conclure que le projet de reconstruction respecte les conditions définies dans le PPRI :

- Le projet est situé partiellement dans la zone actuellement urbanisée d'aléa faible (Zonage Bleu).
- Le bâtiment comporte un parking au RdC, largement ouvert. Le local de vente est situé en étage (niveau 182.30, bien au-dessus de la côte de crue de 179.10).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier BERA
Responsable d'opérations

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La gestion des eaux pluviales :

Le projet de reconstruction est prévu sur une parcelle sur laquelle le magasin actuel sera démoli. La gestion des eaux pluviales sera gérée en plusieurs sous bassins versants (BV) comme présentée ci-dessous :



Dispositions réglementaires

Les dispositions législatives et réglementaires du dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la zone sont issues du PLU de la commune de Fourmies et du PPRI Vallée de l'HELPE MINEURE.

Données d'entrées

A) Données pluviométriques

Les règlements n'imposent pas de période de retour de pluie.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales sont toutefois généralement dimensionnés sur une période de retour de pluie donnée.

La période de retour des pluies permet de définir les données météo à prendre en compte pour dimensionner un dispositif de gestion des eaux pluviales pour une pluie donnée.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

Le projet étant dans la zone de crue de l'HELPE MINEURE, les ouvrages sont dimensionnés pour que les volumes d'eau générés par un **évènement pluvial centennal** puissent être stockés sur le site sans débordement des ouvrages.

A titre de comparaison, les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront calculés pour un **évènement pluvial vingtennal**.

La station météorologique de référence la plus proche utilisée est celle de Saint Quentin (02).

b) Débit de fuite

Le volume des ouvrages de stockage/restitution des eaux pluviales est calculé pour un débit de fuite de **2 l/s/ha** imposé par le PLU de la commune de Fourmies. Ce débit de fuite sera utilisé pour les calculs **d'un évènement pluvial vingtennal**.

Le projet se trouvant dans la zone de crue de l'HELPE MINEURE et étant susceptible d'être partiellement inondé, un calcul sera fait pour un **évènement pluvial centennal sur une pluie de 24H** avec un débit de fuite nul (**0 l/s/ha**).

Choix du type de structure de rétention

La structure de rétention sera une chaussée réservoir comme préconisé dans le PLU de la commune de Fourmies. Elle aura une surface d'environ 1 830 m² et sera divisé en 4 compartiments égaux d'environ 17 m x 27 m sur 90 cm de profondeur.

L'ensemble fonctionnera de façon gravitaire.

Description de l'exutoire

En fonctionnement normal, après avoir été tamponné dans la chaussée réservoir, le rejet à débit limité des eaux pluviales se fera vers le fossé bordant la parcelle du projet en façade.

En fonctionnement exceptionnel, le fossé étant susceptible d'être submergé par la crue de l'HELPE MINEURE, la vidange de la chaussée réservoir ne se fera plus.

Tenant compte de ces éléments, le volume de rétention pour un évènement centennal a été calculé avec un débit de fuite nul (**0 l/s/ha**).

Calcul de l'ouvrage de fuite

L'ouvrage de fuite sera de type ajutage, placé entre chaque rétention et dans un regard final. Ces ajutages seront percés dans une plaque fine, de préférence en métal et aura un diamètre suivant le tableau ci-dessous.

Chaussée réservoir	Débit de fuite du bassin de rétention (l/s)	Débit de fuite du bassin de rétention (m ³ /s)	Hauteur d'eau à la sortie du bassin de rétention (m)	Diamètre de l'orifice de sortie du bassin de rétention (m)	Diamètre de l'orifice de sortie du bassin de rétention (mm)
1	0,37	0,0004	0,90	0,014	14
2	0,75	0,0007	0,90	0,019	19
3	1,12	0,0011	0,90	0,023	23
4	1,50	0,0015	0,90	0,027	27

Tableau récapitulatif des ajutages en fonction des chaussées réservoirs

Synthèse

Le site étant susceptible d'être inondé par la crue de l'HELPE MINEURE, le volume utile retenu pour la rétention en chaussée réservoir sera de **440 m³**, soit un volume de rétention calculé pour une pluie centennale sans débit de fuite.

En fonctionnement normal, le rejet à débit limité des eaux pluviales se fera vers le fossé bordant la parcelle du projet en façade à 2 l/s/ha.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

Descriptif de la rétention

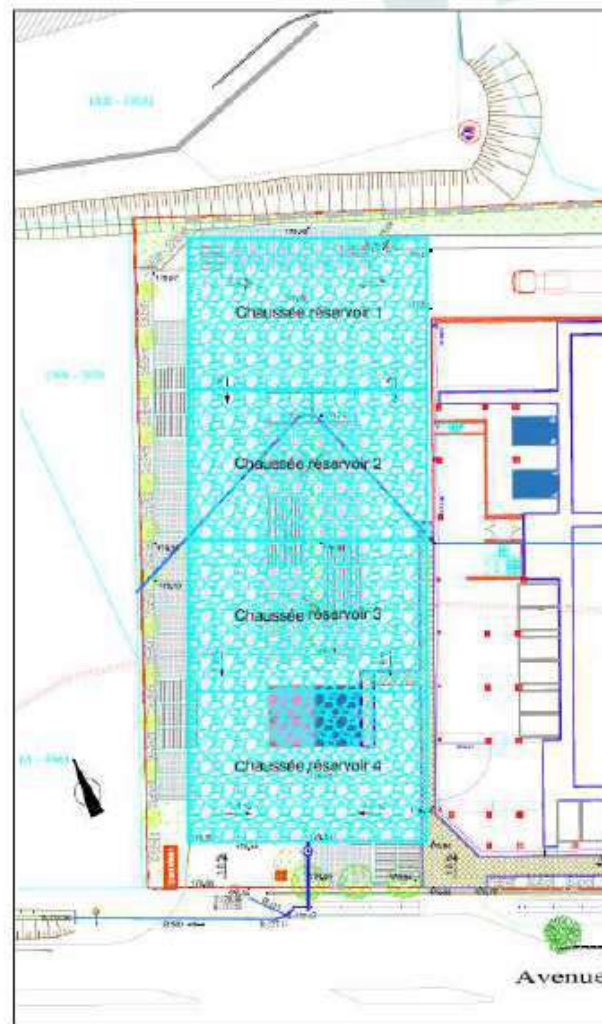


Schéma de principe des chaussées réservoirs

- Le traitement des eaux usées

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet de Fourmies, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

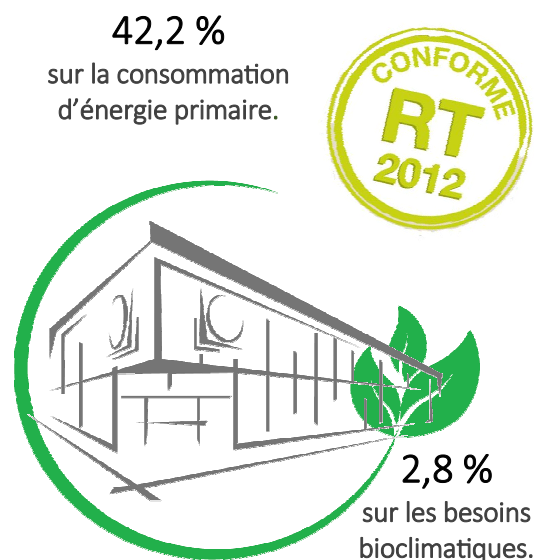
- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de : **- ➤**



Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

Le système de couverture pour le site de Fourmies est en membrane à base de polyoléfinés souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de **37% en moyenne** par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché de Fourmies, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,

- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêtiture en Alucobond.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond.

C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A
3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter
et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) pour le traitement de l'air.

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation sont assurés par une Centrale de Traitement d'Air (CTA) à double flux avec récupération d'énergie.

En résumé, l'énergie récupérée de l'air repris des sociaux est réinjectée dans l'air neuf.

- ✓ Échangeur rotatif à haut rendement : Classe d'énergie A.
- ✓ Ventilateurs à moteurs à commutation électronique EC permettant d'économiser jusqu'à 50% d'énergie par rapport aux moteurs AC traditionnels

- L'installation de panneaux photovoltaïques.

A Fourmies, LIDL mettra en place des panneaux photovoltaïques sur environ 1 140 m², espérant ainsi couvrir une partie des besoins en électricité du supermarché.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin
d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur son espace d'exploitation actuel, largement imperméabilisé et dédié à des activités économiques, ainsi qu'un espace à l'Est de la parcelle qui restera totalement perméable et ne sera pas impacté.

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, qui **représenteront 48%** de l'assiette foncière du projet. Ils seront composés de :

- plantation d'une haie arbustive composée d'essences régionales et de bosquets d'arbres régionaux sur la limite Nord de la parcelle,
- plantation de graminées et de vivaces en couvre sol en inter-peigne,
- plantation d'arbres tige au niveau des parkings,
- prairie en gestion différenciée sur l'Est, derrière le bâtiment,
- plantation de vivaces et graminées en façade de site
- Conservation des alignements d'arbres et des haies de charmilles le long de la RD964, ainsi que de l'espace naturel situé sur l'arrière du bâtiment à l'Est.

Ces aménagements paysagers permettent de renforcer la perméabilité du site et donneront une identité forte à l'entrée de ville.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

La société LIDL a missionné un bureau d'études pour évaluer l'impact du projet sur les flux. Cette étude prospective de trafic a été réalisée par la société BERIM en Juillet 2020. L'ensemble de cette étude est présentée en annexe et les conclusions ci-dessous et pages suivantes.

- Implantation et accès au site

L'accès au Lidl sur la RD964 se fait aujourd'hui :

- En entrée, cote Est et uniquement depuis l'Est et le centre-ville de Fourmies (un giratoire permet le retournement des usagers arrivant de l'Ouest)
- En sortie, cote Ouest avec une sortie possible dans les 2 sens, vers le centre-ville et vers la périphérie de Fourmies.

L'avenue Roger Couderc (RD964) est une voirie départementale modérément structurante à 2x1 voies avec un terre-plein central (ouvert pour la sortie en tourne-à-gauche) au niveau des accès au Lidl.

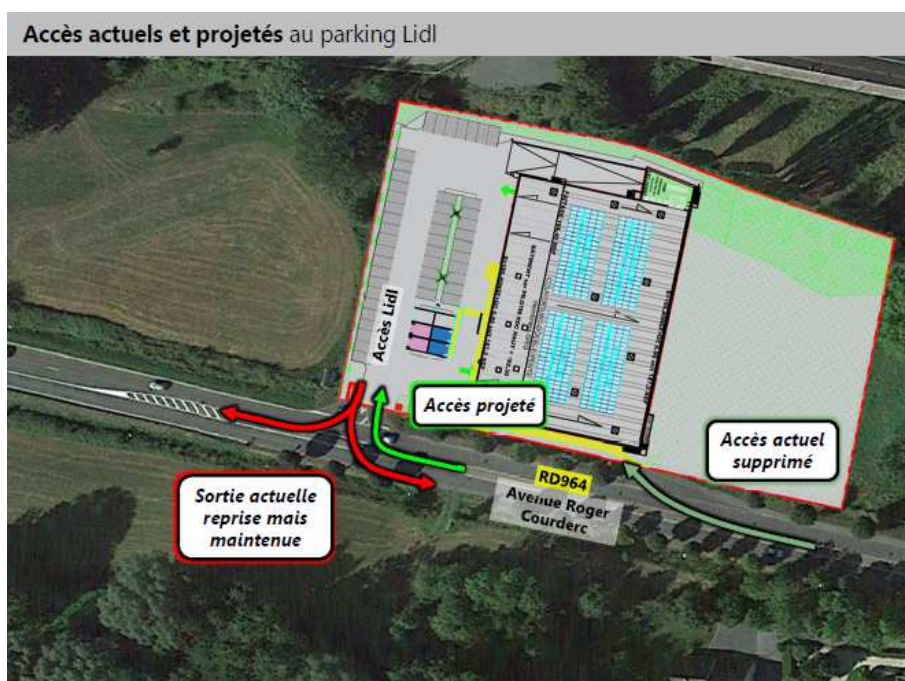
La sortie actuelle se fait en STOP, sur deux voies parallèles, séparant les sorties en tourne-à-gauche des sorties en tourne-a-droite.

Accès projeté au parking Lidl

Les plans fournis montrent une suppression de l'accès Est et son déplacement vers l'Ouest, sur le même carrefour que la sortie actuelle.

La sortie du parking projetée s'effectuera toujours côté Ouest, en STOP, mais sur une unique ligne de STOP (2 lignes aujourd'hui).

Les plans fournis ne montrent pas de modification de l'infrastructure du carrefour d'accès, en dehors de la modification des marquages nécessaire à un passage de 2 voies de sortie à une voie d'entrée et une de sortie.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

Trafic moyen journalier annuel : Les 7 988 véhicules/jour (8 391 uvp/j) relevés au cumul des deux sens de circulation sont assez importants pour un axe à 2x1 voies. Toutefois, ils restent cohérents pour une voirie départementale (RD964) mêlant des fonctions d'accès au centre ville de Fourmies (à l'Est), de transit intercommunal et de rabattement vers des axes plus structurants (RD42 et N2 à l'Ouest).

Evolution hebdomadaire :

Avenue Roger Couderc (RD964) : les trafics sont relativement stables du lundi au samedi (de 7 223 à 9 030 uvp/j), avec notamment :

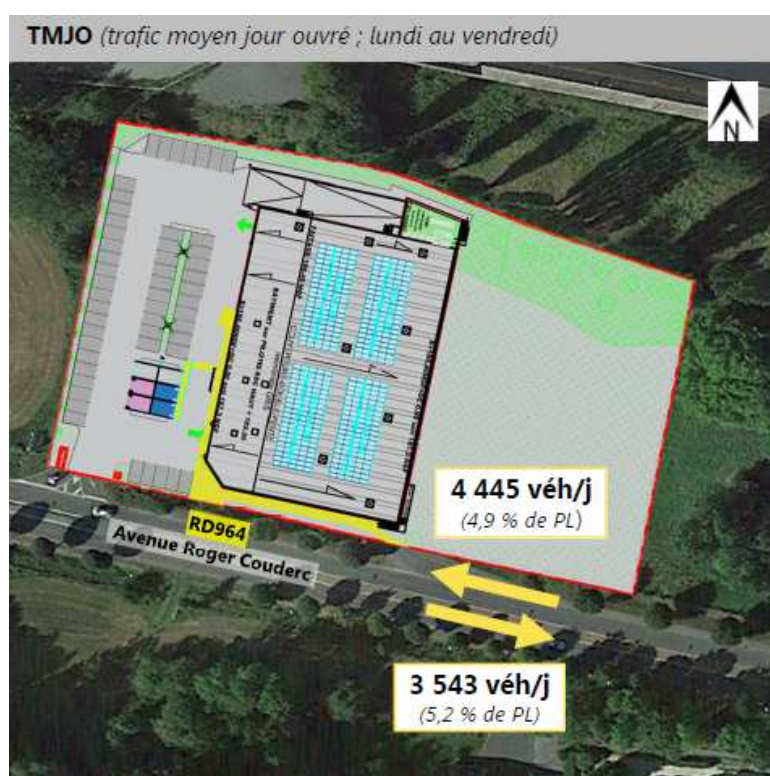
- ↳ le jour le plus chargé le vendredi : plus de 9 030 uvp/j sur 2 sens cumules,
- ↳ des flux plus modérés le samedi : plus de 7 233 uvp/j sur 2 sens cumules (80% du vendredi),
- ↳ des flux plus faibles le dimanche : pres de 2 970 uvp/j au cumul des deux sens.

Trafic journalier :

Avenue Roger Couderc (RD964) : en semaine il est observé des flux non pendulaires, avec :

- ↳ HPM : une pointe tardive (10h-11h) et peu marquée vers l'Ouest (361 uvp/h) qui contraste avec une pointe moins élevée (318 uvp/h) et plus précoce (8h-9h) en sens inverse.
- ↳ HPS : 2 pointes entre 17h et 18h, marquée en sens Est → Ouest (484 uvp/h) mais plus modérée en sens Ouest → Est (344 uvp/h).

A noter que l'heure de pointe du soir la plus élevée se retrouve le vendredi entre 16h et 17h avec 388 uvp vers l'Est et 477 uvp/h vers l'Ouest. De plus, les 2 sens ne sont pas équilibrés, avec 25% de trafic en plus en sens Est → Ouest qu'en sens Ouest → Est sur l'ensemble de la journée.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet : Une augmentation très limitée au regard du projet

Hypothèses d'affectation du trafic

L'origine des usagers du magasin a été déterminée grâce aux informations de provenance des clients fournies par Lidl avec les implantations commerciales. En effet, un tel commerce installé en bordure d'agglomération va attirer une majorité de clients depuis le centre de la commune (ici, cote Est), avec une minorité non négligeable provenant de l'extérieur et des communes voisines (ici, cote Ouest) Il est en outre considéré que la répartition géographique du nouveau magasin sera identique à la répartition géographique actuelle. Il sera donc considéré que :

- 25 % des clients sont en lien avec l'Ouest du périmètre d'étude et :
- accèdent au magasin en se retournant sur le giratoire RD964/Legrand/Delaplace, puis en tournant à droite depuis la RD964
- quittent le magasin en tournant à droite vers la RD964
- 75 % des clients sont en lien avec l'Est du périmètre d'étude et :
- accèdent au magasin en tournant à droite depuis la RD964
- quittent le magasin en tournant à gauche vers la RD964

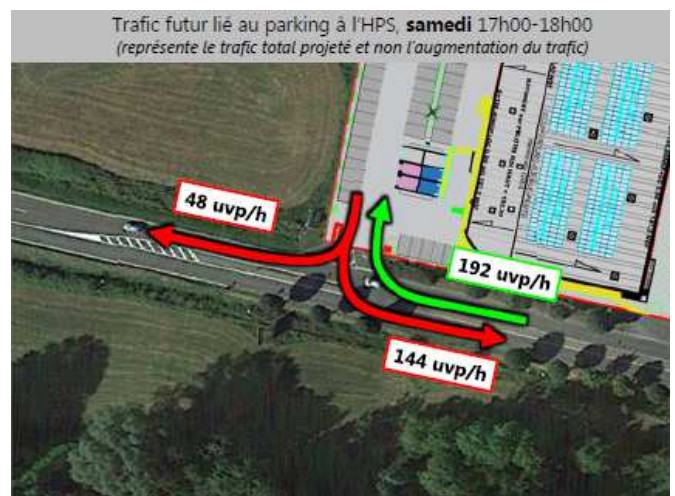
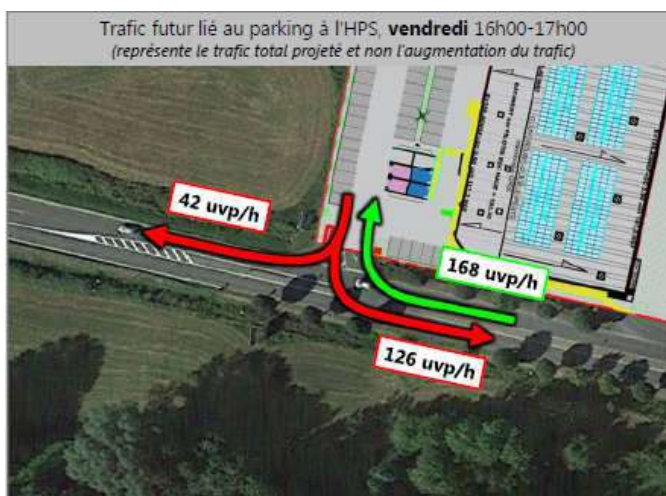
Trafic généré

Il est ainsi retenu, en entrée et en sortie pour l'heure de pointe du vendredi soir et du samedi soir, un trafic généré par le futur magasin Lidl de :

- ↳ 168 uvp/h (en entrée ET en sortie) à l'HPS du vendredi soir,
- ↳ 192 uvp/h (en entrée ET en sortie) à l'HPS du samedi soir.

Capacité du parking

Avec une durée des achats de 30min, le parking de 120 places peut donc accueillir un maximum théorique de 240 véhicules sur une heure.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Impacts des trafics générés

Hypothèses générales

Les impacts sont calculés pour l'HPS du vendredi soir, qui représente l'heure la plus critique car concentrant un grand nombre de flux domicile-travail, loisirs et achats (l'heure de pointe du soir de samedi est plus marquée en terme de clientèle, mais il y a moins d'usagers « standards » sur le réseau routier : moins de conflits).

Hypothèses en axe

Les seuils pratiques de capacité (pour un sens de circulation) sont de l'ordre de 800 uvp par heure et par sens pour une voirie structurante en milieu périurbain peu contraint (voies larges, pas de bâti à proximité, terre-plein central en marquage,...), telle que la RD964.

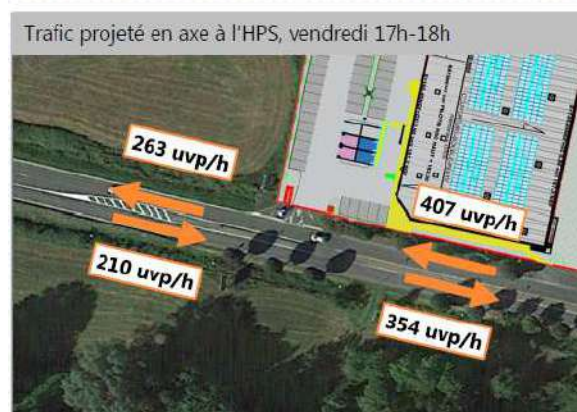
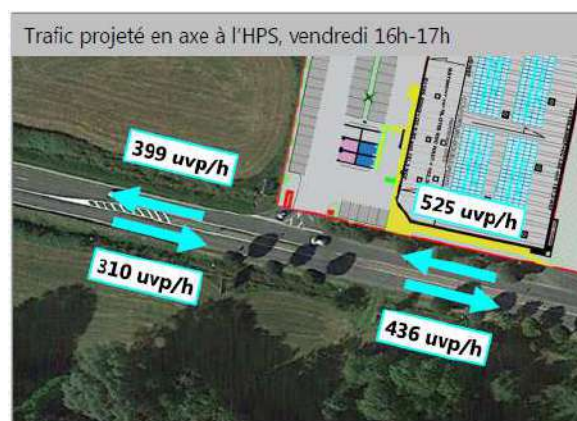
Pour information les seuils théoriques sont de 1 800 uvp/h maximum (débit en section courante sans intersection) et d'environ 1 200 à 1 500 uvp/h maximum en urbain.

Impacts en axe

Au regard des trafics générés et donc futurs, les réserves de capacité à le vendredi à l'HPS en section courante oscillent entre 30% et 60%, selon le sens et la période étudiée.

Au vu de ces réserves de capacité suffisantes, il n'est attendu aucune difficulté particulière en section courante sur la RD964 (avenue Roger Couderc).

Pour information des difficultés de circulations (congestions, remontées de files peuvent apparaître à partir d'une réserve de capacité en axe de 20% à 15%).



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Impacts des trafics générés

Intersection RD964 / Accès Lidl

Avec les hypothèses de génération de trafic retenues, la période critique est l'heure de pointe du vendredi soir, entre 16h et 17h (plus de trafic généré le samedi, mais moins de trafic « standard »).

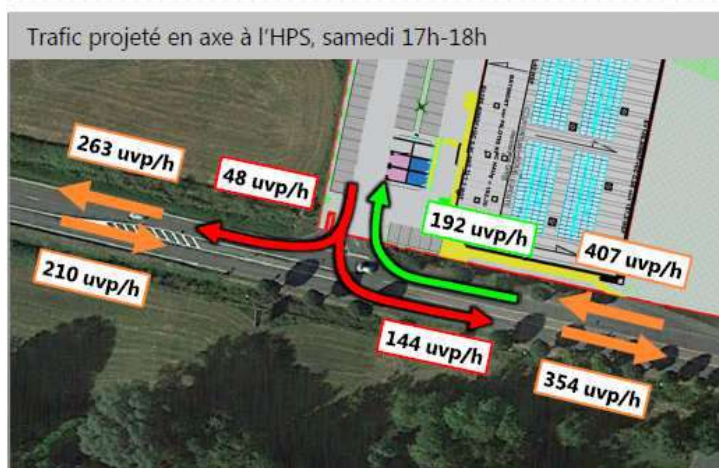
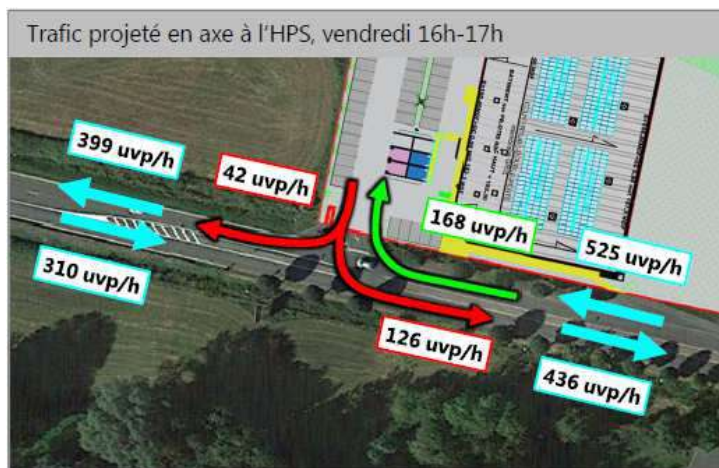
Le mouvement le plus contraint est le tourne-à-gauche en sortie du parking Lidl. Ce mouvement concerne un nombre important de véhicules (126 uvp à l'heure de pointe projetée du vendredi soir), et se voit pénalisé par les flux existants sur la RD964.

Après calcul du trafic gênant de ces mouvements sur l'intersection, et en considérant l'aménagement projeté, il apparaît alors des réserves de capacité théoriques à l'HPS du vendredi soir :

- Limitées (10%) sur le mouvement de sortie en tourne-à-gauche (vers l'Est).
- Très bonnes (plus de 50%) sur le mouvement de sortie en tourne-à-droite (vers l'Ouest)

Ainsi, de légères retenues pourraient se développer à l'heure de pointe du vendredi soir sur le mouvement de sortie en tourne-à-gauche du parking. Toutefois, cette congestion limitée n'impacterait que le parking Lidl lui-même, et n'aurait aucun impact sur la circulation de la RD964.

Nota : Les mouvements de tourne-à-droite et de tourne-à-gauche se gênent mutuellement, une qualification des réserves de capacité du carrefour dans son ensemble nécessiterait une analyse dynamique. Ainsi, l'analyse se focalisera sur les temps d'attente et les remontées de file projetées en sortie du parking.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Impacts des trafics générés

Intersection RD964 / Accès Lidl

Le temps d'attente moyen en sortie du parking en tourne-à-gauche avec le maintien de l'aménagement actuel serait de 32 secondes à l'heure de pointe du vendredi soir. Cette durée d'attente modérée – même dans les conditions les plus défavorables – semble acceptable pour l'utilisateur.

Le temps d'attente projeté (en tourne-à-gauche) à l'heure de pointe du samedi soir est de 18 secondes, ce qui est tout à fait acceptable.

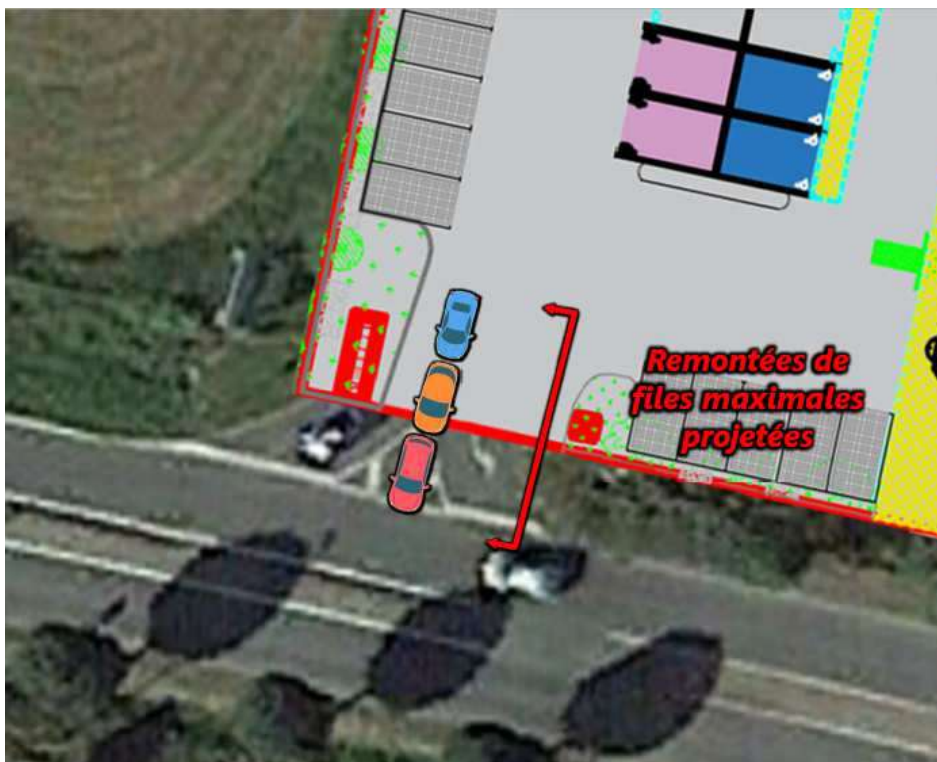
Du lundi au jeudi, il est projeté un maximum de 19 secondes d'attente en sortie en tourne-à-gauche, un temps la-aussi acceptable.

Il est attendu des remontées de files maximales de 3 véhicules en sortie du parking Lidl, à l'heure de pointe du vendredi soir.

La distance entre la ligne de STOP et les premières places de parking étant suffisante pour le stockage, la file d'attente ne devrait donc pas gêner la circulation interne.

En outre, ces remontées de files n'auront aucun impact sur le fonctionnement de la RD964.

Nota : Les remontées de files moyennes aux autres HPS du samedi et de la semaine (2 à 3 véhicules maximum) devraient la-aussi être parfaitement absorbées par les aménagements prévus.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉE AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

L'environnement proche du site ne bénéficie pas d'aménagements cyclables.

En effet, les axes situés à proximité et de desserte du site ne bénéficient d'aucun aménagements protégés pour les vélos type pistes ou voies cyclables. D'ailleurs la commune de Fourmies ne bénéficie pas d'aménagements significatifs pour les vélos.

Les usagers cyclistes doivent emprunter la voirie en partage avec les véhicules motorisés pour accéder directement au supermarché.

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet en direction de Fourmies centre à l'Est, et les zones d'habitats limitrophes.

Les aménagements existants permettent d'accéder au supermarché depuis les activités proches, les espaces de logements, et les différents lieux de vie/équipements publics/commerces voisins de la commune de Fourmies, de manière sécurisée.



- Arrêt de bus
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Pistes cyclables
- ⋯ Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Comme nous l'avons vu précédemment, le site est desservi par les réseaux de transports en commun « ARC EN CIEL 4 ».

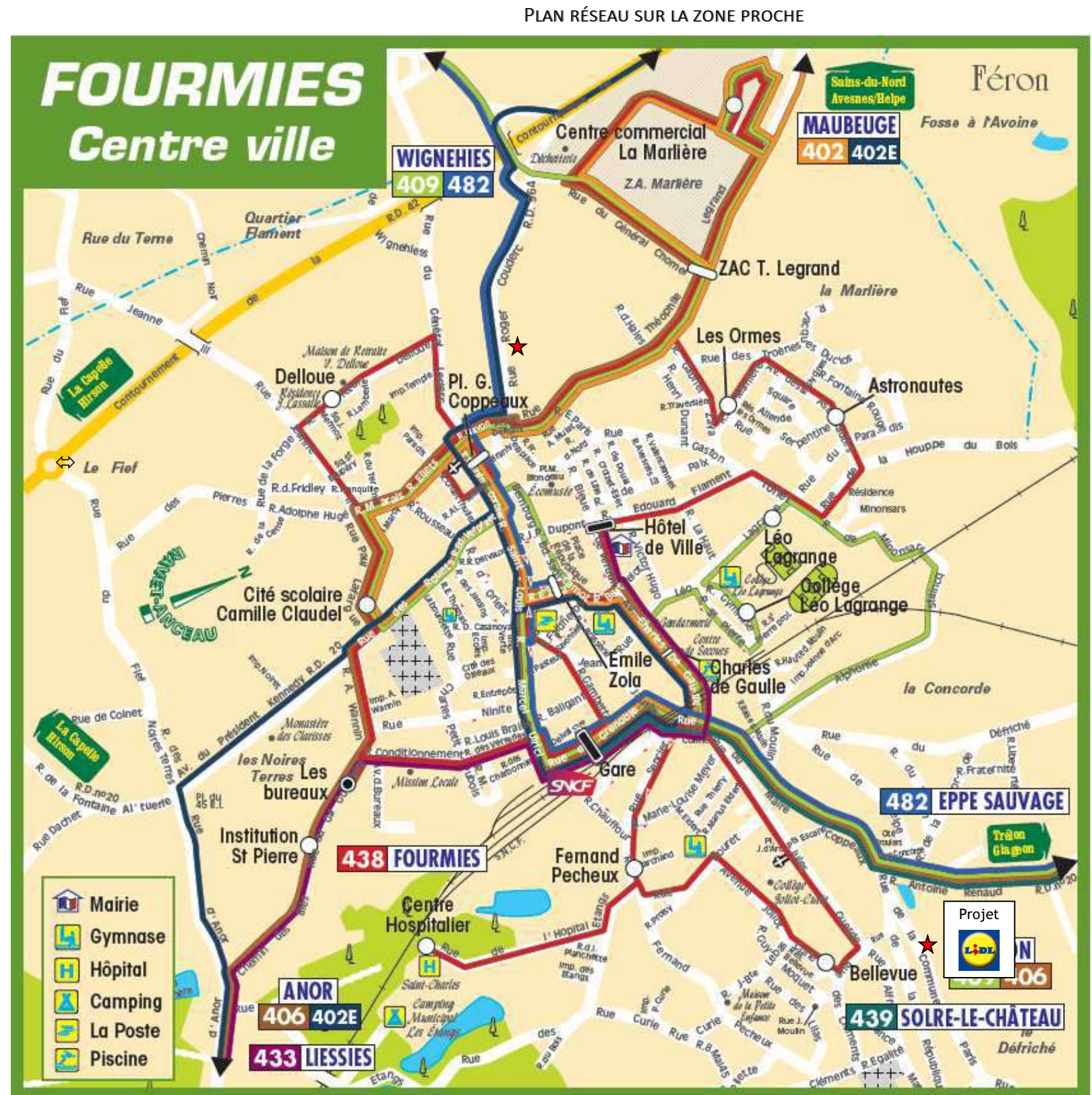
En effet, l'arrêt de bus le plus proche du réseau ARC EN CIEL 4, est situé sur la Place George Coppeaux à environ 350 mètres au Sud Est du projet (environ 5 mn à pied) :

➤ L'arrêt « G Coppeaux » est desservi par :

- ⇒ La ligne 402 (Maubeuge ↔ Fourmies) : fonctionne du lundi au Samedi ainsi que les Dimanches et jours fériés sur des fréquences de 17 bus par jour.
- ⇒ La ligne 406 (Anor ↔ Fourmies ó Trélon) : fonctionne du lundi au Samedi en période, sur des fréquences de 11 bus par jour.
- ⇒ La ligne 409 (Wignehies ↔ Trélon) : fonctionne du lundi au Samedi, sur des fréquences de 22 bus par jour.
- ⇒ La ligne 438 (Boucle de Fourmies) : fonctionne du lundi au Samedi, de 6h00 à 20h00, la navette citadine relie les différents quartiers de Fourmies et permet à ses habitants de se déplacer vers le Centre Ville, le Centre Commercial, la Gare ou l'Hôpital.

L'itinéraire de ces lignes permet de desservir et relier des quartiers et communes du territoire pour des déplacements au quotidien (Centre-ville de Fourmies et déplacements interurbains).

L'arrêt proche du projet permet une jonction entre les lieux de vie de la commune de Fourmies et le supermarché. En effet, ce dernier sera accessible aisément via les trottoirs et aménagements sécurisés existants et via un nouvel accès dédié aux piétons en lieu et place de l.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site sera directement accessible depuis l'Avenue George Couderc, via une entrée/sortie unique (au même emplacement que l'actuel).

Cet axe permet de rejoindre à l'Est le giratoire de l'Avenue Roger Couderc (RD964) ainsi que le centre-ville de Fourmies. Il permet aussi de rejoindre la RD42 et la commune de Wignehies à l'Ouest. **Notons que l'entrée exclusive actuelle (pour les usagers motorisés en provenance du giratoire) sera requalifiée en entrée piétonne dédiée.** Cela permettra la jonction avec les trottoirs pour les usagers piétons en provenance de Fourmies Centre-Ville.

De plus, l'entrée du site ne sera possible que depuis l'Est, via une voie d'insertion, le tourne-à-gauche étant interdit. Par contre, il sera conservé la possibilité en sortie de se diriger vers Fourmies centre.

Les aménagements pour accéder au site (giratoire de distribution des flux sur l'axe principal de desserte Ouest de Fourmies), ainsi que la qualité des voiries et l'organisation des flux, sont parfaitement adaptés pour que le projet n'engendre aucune perturbation sur les flux existants.

Au regard de ces éléments, l'accès au supermarché depuis les axes de communication et la gestion des flux, sera aisé et sans conséquence sur le trafic existant.

